

OFIS store **DELL**

OFFRE EXCEPTIONNELLE STOCK LIMITE

DELL OPTIPLEX + **IMPRIMANTE MULTIFONCTION** = **150000**

Tél: 06 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Sassou Nguesso

LA SEMAINE AFRICAINE

65^{ème} année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3649 du Mardi 13 Décembre 2016 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Archidiocèse de Bangui (République Centrafricaine)

Messe d'accueil du Cardinal Dieudonné Nzapalainga, dans la joie du peuple de Dieu



Le cardinal Dieudonné Nzapalainga (à d.) au Stade Barthélemy Boganda. (P.9)

Administration pénitentiaire Jean-Blaise Komo déterminé à gagner la guerre contre le désordre dans les maisons d'arrêt

(P.6)

Nécrologie



L'abbé Mesmin Prosper Massengo, vicaire judiciaire de l'archidiocèse de Brazzaville, secrétaire général de l'Acerac (Association des Conférences épiscopales de la région d'Afrique centrale), ses frères, ses sœurs et famille ont la profonde douleur d'annoncer le décès, mercredi 8 décembre 2016, en la solennité de l'Immaculée Conception, au Service de réanimation du C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville, de leur mère, tante, et grand-mère, Maman **Marianne BEMBA**, retraitée de la Direction technique de la S.n.e (Société nationale d'électricité). La veillée se tient au numéro 349 de la rue Fila Jean-Baptiste (derrière la Maison Commune de Makélékélé). L'inhumation est prévue le vendredi 16 décembre 2016, après la messe, en l'église Saint Pierre Claver de Bacongo, à 12h 00.

2016, année internationale des légumineuses



Les légumineuses, pour lutter contre la faim et la malnutrition

De g. à dr: Pierre Cébert Iboko Onanga, Henri Djombo, Antoinette Sassou-Nguesso, Suze Percy Filippini et Hugues Nguélondele. (P.3)

Journée internationale de lutte contre la fraude

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous, a lancé Lamyr Nguélé

(P.3)



Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

En 2016, le Congo compte 514.358 agriculteurs répartis dans tous les départements

(P.5)

Coup d'oeil en biais

Le président du C.n.j victime d'un abus de pouvoir

(P.6)

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

Cabinet Jean René Gomez, Avocat à la Cour - Barreau de Brazzaville

Affaire Société Boissons Africaines de Brazzaville, Nouvelle Gestion contre Syndics de liquidation de la Société Boissons Africaines de Brazzaville

Objet : Contestation de l'état de créances publié le 22 novembre 2016 dans le Journal « La Semaine Africaine »

Brazzaville, le 8 décembre 2016

A Madame le Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la Société Boissons Africaines de Brazzaville (BAB)

Suite à la parution dans l'hebdomadaire «La Semaine Africaine», n° 3644 du mardi 22 novembre 2016, page 18, d'une annonce intitulée: «insertion légale de l'état de créances de la Société Boissons Africaines de Brazzaville Nouvelle Gestion, en sigle BAB SA », le débiteur entend présenter les observations et contestations se résumant dans les deux points suivants : la forclusion (I), l'état de créances à prendre en compte (II).

I – La forclusion

L'état de créances produit en date du 22 novembre 2016 est frappé de forclusion. Les conditions de la production et de la vérification de l'état de créances sont définies par les articles 78 et 79 de l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif du 10 avril 1998 qui disposent :

Article 78 : « A partir de la décision d'ouverture et jusqu'à l'expiration d'un délai de trente jours suivant la deuxième insertion dans un journal d'annonces légales prévu par l'article 37 ci-dessus, lorsque celle-ci est obligatoire, tous les créanciers chirographaires ou munis de sûretés

composant la masse doivent, sous peine de forclusion, produire leurs créances auprès du syndic. Ce délai est de soixante jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire national où la procédure collective a été ouverte.

La même obligation est faite au créancier qui, muni d'un titre de créance, a introduit, avant la décision d'ouverture une procédure en condamnation en vertu d'un titre ou, à défaut d'un titre, pour faire reconnaître son droit.

Les titulaires d'un droit de revendication doivent également produire en précisant s'ils entendent exercer leur droit de revendication. A défaut de cette précision, ils sont considérés comme créanciers chirographaires.

La production interrompt la prescription extinctive de la créance.»

Article 79 : « Tous les créanciers connus, notamment ceux inscrits au bilan et ceux bénéficiant d'une sûreté ayant fait l'objet d'une publicité qui n'ont pas produit leurs créances dans les quinze jours de la première insertion de la décision d'ouverture dans un journal d'annonces légales, doivent être avertis personnellement par le syndic d'avoir à le faire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen laissant trace écrite adressée, s'il y a lieu, à domicile élu. Le même avertissement est adressé, dans tous les cas, au contrôleur représentant du personnel s'il en a été nommé un.

Faute de production de leurs créances ou de leurs revendications dans le délai de quinze jours suivant la réception de l'avertissement ou, au plus tard, dans celui prévu par l'article 78 ci-dessus, les créanciers et revendiquants sont forclus. Ce délai est de trente jours pour les créanciers et revendiquants domiciliés hors du territoire national où la procédure collective a été ouverte.»

La forclusion est évidente et manifeste puisque l'état de créances de la Société BAB Nouvelle Gestion n'a été publié que le 22 novembre 2016, soit près de douze (12) mois après la première insertion du Jugement du 4 novembre 2015 dans « La Semaine Africaine », n° 3546 du 20 novembre 2015, et de la deuxième insertion dudit Jugement dans « La Semaine Africaine », n° 3552 du 11 décembre 2015.

II – L'état de créances à prendre en compte

Les créances mentionnées dans l'état de créances du 22 novembre 2016 sont donc frappées de forclusion. Les seules créances à prendre en compte sont celles qui ont été communiquées au débiteur :

-par les Conseils des Syndics selon bordereau de pièces du 22 décembre 2015 (pièce n°1) ;

-par les Syndics eux-mêmes, dans un document intitulé « Bilan d'ouverture d'étape de la liquidation au 31 décembre 2015 ».

NB : Ce document avait été également adressé à Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de BRAZZAVILLE.

Au demeurant, le débiteur avait émis des réserves et élevé des contestations au sujet de cet état de créances par les soins de son conseil, Maître Jean Philippe ESSEAU, par requête datée du 25 janvier 2016 aux fins de remplacement du Syndic de la liquidation de la Société BAB Nouvelle Gestion (pièce n°3).

Tableau de l'état de créances à prendre en compte

Noms et Prénoms des créanciers	Créances déclarées	Nature de créance	Observations	Montant reconnu
1- NZALOUSOU et autres	2.925.000 FCFA	Licenciement	Créance admise	2.925.000 FCFA
2- KADISHA KOLESHA Henri	7.960.000 FCFA	Frais de mission	Créance contestée	0 FCFA
3- MARINE NATIONALE	5.400.000 FCFA	Frais de gardiennage	Créance contestée	3.200.000 FCFA
4- BCH	143.515.826 FCFA	Crédit octroyé	Créance admise	143.515.826 FCFA
5- LEPHOBA Hervé	16.144.407 FCFA	Arrêt notifié par Me POSSENE	Créance admise	16.144.407 FCFA
6- BCI	32.353.831 FCFA	Crédits impayés	Créance admise	32.353.831 FCFA
7- CFAO	37.108.101 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
8- LCB	3.921.459 FCFA	Crédits impayés	Créance admise	3.921.459 FCFA
9- AGESMAR	1.556.360 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
10- CNSS	238.787.710 FCFA	Décision de justice	Créance contestée	115.000.000 FCFA
11- SPECTRUM	6.521.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	1.700.000 FCFA
12- Dieudonné AKOLBOUT	1.200.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
13- ETABLISSEMENT MISS BRAZZA	132.500 FCFA	Créance	Créance contestée	0 FCFA
14- ETABLISSEMENT HAK	7.500.000 FCFA	Créance	Créance contestée	0 FCFA
15- TRESORD PUBLIC RCCM	354.000.000 FCFA	Amende liées aux infractions	Créance contestée	0 FCFA
16- UGE	24.000.000 FCFA	TVA	Créance douteuse	24.000.000 FCFA
17- SNDE	17.389.318 FCFA	Factures impayées	Créance douteuse	17.389.318 FCFA
18- SNE	25.201.824 FCFA	Factures impayées	Créance douteuse	25.201.824 FCFA
19-GROUPE OMO	3.370.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
20-DISCHIMIE SERVICE	443.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
21- ETABLISSEMENT KNJ	7.550.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
22- AFCOM	3.585.819 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
23- CARENAR	400.000 FCFA	Prestation non payée	Créance contestée	0 FCFA
24- AMC INTERNET	450.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
25- NEGOCE GLOBAL	402.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
26- DELMAS RDC	5.403.500 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
27- NRJ RDC	34.400.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
28- ETABLISSEMENT LM SERVICE RDC	136.799.180 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
29- SAM J FROID	600.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
30- KOMBO BAYONNE	300.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
31- PROVISION POUR OPERATIONS DIVERSES RDC	250.000.000 FCFA	Dépenses à réaliser pour le retrait de 10 conteneurs	Créance contestée	0 FCFA
32- MAERKS	70.000.000 FCFA	Factures impayées	Créance contestée	0 FCFA
33- PROVISION FRAIS DE SURESTARIES DELMAS	10.000.000 FCFA	Surestaries et avarie des conteneurs non retournés	Créance contestée	0 FCFA
34- AVOCATS SYNDIC	120.000.000 FCFA	Note d'honoraires	Créance contestée	0 FCFA
35- CABINET BOLLET	30.000.000 FCFA	Note d'honoraires	Créance contestée	3.000.000 FCFA dont 500.000 FCFA ont été réglés
36- BEBATP	24.000.000 FCFA	Provision pour évaluation des actifs de B.A.B	Créance contestée	0 FCFA
37- CONSEIL INGENIEURIE CONSTRUCTION	15.000.000 FCFA	Provision pour évaluation des actifs de B.A.B	Créance contestée	0 FCFA
38- PROVISION SUR DETTES FISCALES	7.000.000.000 FCFA	Provision pour redressement fiscale en cours	Créance contestée	0 FCFA
39- DETTES SOCIALES	248.506.210 FCFA	Soldes de tout compte des travailleurs	Créance contestée	0 FCFA
40- PROVISION JUDICIAIRE SUR DETTES SOCIALES	360.000.000 FCFA	Procédure judiciaire en cours	Créance contestée	0 FCFA
41- PROVISION HUISSIERS DE JUSTICE	10.000.000 FCFA	Provision pour les honoraires d'Huissiers	Créance contestée	0 FCFA
42- PROVISION SCAB	5.000.000 FCFA	Factures à payer	Créance contestée	0 FCFA
Total :				318.760.523 FCFA

Observations complémentaires

L'état définitif de créances de la liquidation des biens de la Société n'a pas été déposé au Greffe du tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE dans les délais fixés par les articles 78 et 79 de l'Acte uniforme (v. Constat de Maître Patrice MAHOUNGOU, Huissier de Justice).

La publication du dépôt de l'état définitif de créances dans un journal d'annonces légales (article 87) a été faite plus d'un an après le jugement d'ouverture, à savoir le 22 novembre 2016.

La présence du débiteur étant obligatoire lors de la vérification des créances produites, le Syndic était tenu de l'inviter formellement à cette fin. Ne l'ayant pas fait, il a violé les dispositions de l'article 84 de l'Acte uniforme qui dispose : « la vérification est faite par le Syndic au fur et à mesure des productions, en présence du débiteur et des contrôleurs s'il en a été nommés ou, en leur absence s'ils ont été dûment appelés par pli recommandé ou par tous moyens laissant trace écrite ».

En définitive, la Société BAB Nouvelle Gestion déclare devoir la somme de trois cent dix-huit millions sept cent soixante mille cinq cent vingt-trois (318 760 523) francs CFA au lieu de quatre-

vingt-trois milliards cent quatre-vingt-deux millions sept cent deux mille neuf cent cinquante (83 182 702 950) francs CFA publiée dans le Journal «La Semaine Africaine», n° 3644 du mardi 22 novembre 2016, page 18.

Veillez, Madame le Juge-commissaire, recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

Jean René GOMEZ
Docteur d'Etat en droit - Avocat à la Cour
Maître Assistant à la Faculté de Droit
Arbitre de l'OHADA

2016, année internationale des légumineuses

Les légumineuses, pour lutter contre la faim et la malnutrition

Lors de la 68^e assemblée générale des Nations unies, tenue le 20 décembre 2013, 2016 était déclaré comme année internationale des légumineuses. A cet effet, la Fao (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), en collaboration avec le gouvernement congolais, par le biais du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, a organisé, lundi 5 décembre 2016, dans ses locaux, à Brazzaville, une journée portes-ouvertes sur le thème: «Rôle des légumineuses dans la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Congo. Produisons et consommons suffisamment les légumineuses, pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos familles».



Mme Antoinette posant avec les légumineuses et quelques ministres.

La première dame, Mme Antoinette Sassou-Nguesso, a rehaussé de sa présence l'éclat de la journée portes-ouvertes sur les légumineuses à laquelle avaient pris part le ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Mme Suze Percy Filippini, représentante-résidente de la Fao, quelques membres du gouvernement parmi lesquels, Hellot Matson Mampouya, ministre de la recherche scientifique, et Anatole Collinet Makosso, ministre de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que les représentants

des agences du système des Nations unies. La journée portes-ouvertes avait pour objectif principal de sensibiliser l'opinion nationale sur les bienfaits des légumineuses (lentilles, haricots, petits pois, soja, arachide...) sur la santé des populations. Dans son allocution, Mme Suze Percy Filippini a défini le concept «légumineuse» qui désigne un type de produits récoltés uniquement pour l'obtention de grains secs, notamment le haricot, la lentille, l'arachide, le soja, la courge, le petit pois, etc. «L'an-

née internationale des légumineuses a été proclamée par les Nations unies lors de sa 68^{ème} assemblée générale tenue le 20 décembre 2013. C'est à ce titre que la Fao a été désignée pour faciliter la mise en application de cette résolution, en étroite collaboration avec les gouvernements, les organisations compétentes et autres partis prenantes concernées. En nous focalisant sur le rôle des légumineuses dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Congo, nous avons voulu marquer l'importance de ces

graines, petites soient-elles, mais à haute valeur biologique, grâce à leurs bénéfices nutritionnels, leurs avantages pour la santé et leur impact positif sur l'environnement. La marche de santé organisée le samedi 3 décembre dernier couplée à cette journée de partage et de découverte de toutes les formes de graines disponibles au Congo sont, pour nous, une occasion de sensibiliser l'opinion publique sur les nombreux avantages nutritionnels qu'offre la consommation régulière des légumineuses, levier important

capable de nous conduire vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations», a-t-elle déclaré.

En somme, Mme Suze Percy Filippini a souligné que la Fao est déterminée à accompagner les efforts du gouvernement congolais, en contribuant à l'élimination de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, à rendre l'agriculture et la foresterie plus productives et plus durables, réduire la pauvreté rurale, favoriser la mise en place des systèmes agricoles et alimentaires efficaces et améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes naturelles. Pour sa part, le ministre d'Etat Henri Djombo a mis l'accent sur la promotion de la valeur d'utilisation des légumineuses dans l'ensemble du système alimentaire, tout en affirmant l'engagement du gouvernement à accompagner ce processus, en vue de favoriser les rapprochements dans toute la chaîne de production, de manière à mieux exploiter les protéines issues des légumineuses, améliorer les rendements et trouver des solutions aux problèmes de commercialisation desdits produits. Enfin, la journée a été marquée par la projection d'un documen-

taire vidéo intitulé: «Un voyage à travers le monde avec les légumineuses» et l'exposition des produits fabriqués à base de légumineuses.

Pays confronté à la malnutrition, le Congo est appelé à mettre un grand accent sur ce genre d'initiatives. Selon le Mouvement mondial Sun (Mouvement scaling up nutrition), dont Jean-Baptiste Ondaye, ministre secrétaire général de la Présidence de la République, est le point focal au Congo, si au niveau mondial, la tendance est à la baisse pour les cas des personnes sous-alimentées, en Afrique centrale, la situation de malnutrition est alarmante, car dans la période 2014-2016, le nombre des cas de malnutrition est monté de 25 millions à 59 millions d'individus. Alors que dans la même période, le nombre de cas est descendu de 44 millions à 33 millions dans la sous-région ouest-africaine. En septembre dernier, l'Union européenne a lancé, en partenariat avec le gouvernement, le Fida (Fonds international de développement agricole) et le Pam (Programme alimentaire mondiale), un projet pour booster la production de haricots dans la Bouenza. C'est un projet qui permettra aussi aux enfants d'être bien alimentés, grâce aux cantines scolaires.

Pascal BIOZI KIMINO

ANNONCE LEGALE

Changement du représentant de la succursale «HHI MAURTIUS LTD» dans le ressort de Pointe-Noire

Aux termes des décisions de la réunion du conseil d'administration de la société HHI Mauritius LTD de droit Mauricien, qui s'est tenue en date du cinq octobre deux mille seize, il a été décidé le changement du représentant de la succursale dénommée «HHI Mauritius LTD» installée au Congo.

La modification de succursale a été effectuée en date du trente novembre deux mille seize, suite à laquelle il a été délivré un nouveau registre du commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire précisant que M. LEE Jin Su est dorénavant le nouveau représentant de la succursale.

Cette décision du conseil d'administration a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU et a été enregistrée à Pointe-Noire, en date du huit novembre deux mille seize.

Pour insertion légale
Ernst & Young
Cabinet Juridique et fiscal

Journée internationale de lutte contre la fraude

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous, a lancé Lamyr Nguélé

«Tous unis contre la corruption, pour le développement, la paix et la sécurité», tel est le thème, cette année, de la journée internationale de lutte contre la fraude, célébrée le 9 décembre de chaque année. Dans une déclaration rendue par l'entremise de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, les pouvoirs publics appellent l'ensemble des forces vives de la Nation à lutter «contre la corruption, pour le développement de notre pays, pour la paix sociale et pour la sécurité de tous».

La Journée internationale de lutte contre la fraude a donné l'occasion à Lamyr Nguélé, président de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, de sortir, enfin, de son silence et d'évoquer à nouveau la lutte contre la corruption dans le pays. «La corruption, les infractions assimilées et l'ensemble des antivaleurs compromettent le développement des Etats, troublent la paix sociale et génèrent l'insécurité», a-t-il déclaré.

Dans notre pays, les enjeux de la lutte contre la corruption ont été bien perçus par les gouvernants, qui en ont fait un axe majeur des politiques publiques, en adoptant, à partir de 2009, une loi anticorruption et en créant deux organes spécifiques de lutte contre ces phénomènes: la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ainsi que l'Observatoire anticorruption. «Ces deux organes se déploient régulièrement sur toute l'étendue du territoire, pour sensibiliser la communauté nationale sur la nécessité vitale pour notre pays de promouvoir l'éthique et la bonne gouvernance», a-t-il souligné.

Mais, il reconnaît, cependant, que l'opinion nationale demeure encore sceptique quant à l'efficacité de leur action, «tant la corruption demeure endémique, au point où elle devient malheureusement un phénomène culturel qui altère les mentalités et érige les pratiques illicites en mode de vie». Malgré tout, Lamyr Nguélé estime que l'espoir reste néanmoins permis. Car, selon lui, les possibilités d'améliorer les performances du Congo en matière de lutte contre la corruption sont intactes. La volonté, maintes fois exprimée par les hauts décideurs politiques, en témoigne: «Nous citons, entre autres, le propos tenu à cet effet par le Président de la République, Chef de l'Etat, lors de son discours d'investiture prononcé le 16 avril 2016. Il y dénonçait sans ambiguïté les antivaleurs qui grangèrent notre société, en prenant l'engagement de les combattre avec force».

Lamyr Nguélé a, en outre, rappelé que le Premier ministre, lors de la présentation de son programme d'actions devant l'assemblée nationale, en date du 3 juin 2016, a indiqué la ferme volonté du gouvernement d'engager des réformes hardies et des actions



Lamyr Nguélé.

fortes susceptibles d'infléchir les effets désastreux de la corruption dans notre pays. Le président de la commission anti-corruption a relevé que les pays qui ont réussi à combattre efficacement la corruption ont vu l'ensemble des forces vives, la société civile s'associer à l'action du gouvernement. «La lutte contre la corruption est, en effet, l'affaire de tous. Ensemble, luttons contre la corruption, pour le développement de notre pays, pour la paix sociale et pour la sécurité de tous», a-t-il lancé.

Rappelons que la C.n.l.c.c.f est un organe qui assiste le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude. En ce qui concerne la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption, la convention a été ratifiée en 2005 par les 2/3 de 193 Etats dont le Congo.

Pascal-Azad DOKO

Ministère de la Santé et de la Population

Avis d'appel d'offres national et international pour la fourniture des médicaments

Conformément aux dispositions du Décret n°2008-128 du 23 juin 2008, instituant un régime de gratuité pour la prise en charge du traitement antipaludique, antituberculeux, antirétroviraux, la césarienne et les autres Interventions Obstétricales Majeurs (IOM), le Ministère de la Santé et de la Population sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises, pour l'acquisition des produits suivants:

1- Appel d'offres national et international pour l'acquisition des réactifs, médicaments antirétroviraux et automates, répartis en trois lots:

- **Lot 1: acquisition des réactifs;**
- **Lot 2: acquisition des médicaments antirétroviraux;**
- **Lot 3: acquisition des automates.**

2- Appel d'offre national et international pour l'acquisition des kits de la césarienne, répartis en trois lots:

- **Lot 1: acquisition des kits per opératoire;**
- **Lot 2: acquisition des kits post opératoire;**
- **Lot 3: acquisition de kits spéciaux (trousses d'urgence).**

3- Appel d'offre national et international pour l'acquisition des produits antipaludiques pédiatriques et adultes.

4- Appel d'offre national et international pour l'acquisition des médicaments de première ligne pour dix mille cinq-cents (10.500) cas de Tuberculoses sensibles; des médicaments de deuxième ligne pour cent (100) cas de TBMR et les médicaments pour les effets indésirables.

La passation des marchés sera conduite par appels d'offres ouverts tels que définis dans le Code des Marchés Publics.

Ainsi les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et les dossiers d'appels d'offres les jours ouvrables (de lundi à vendredi) de 9h00 à 16h00 au:

Secrétariat Permanent de la Cellule
de Gestion des Marchés Publics
du Ministère de la Santé
et de la Population,
sis allée du Chaillu, à côté de la Garnison,
centre-ville Brazzaville, premier étage,
B.P2101.

Les offres devront être soumises au plus tard le 20 Décembre 2016 à 12h30 minutes, à compter de la date de la publication, le 18 novembre 2016.

Pour toutes informations complémentaires, appelez au numéro 22.613.53

**La Ministre de la Santé
et de la Population
Jacqueline Lydia MIKOLO**

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

En 2016, le Congo compte 514.358 agriculteurs répartis dans tous les départements

Après le commerce, dans tous ses segments (de la vente à l'étalage aux grands magasins), l'agriculture, avec tous ses segments (agriculture, élevage, pêche) est le deuxième domaine qui emploie le plus de Congolais. En effet, selon le recensement général de l'agriculture, réalisé dans la période de 2014 à 2015, le Congo compte au total, 514.358 agriculteurs répartis dans les tous départements. C'est au cours d'un atelier, organisé, mardi 29 novembre 2016, à l'Hôtel La Concorde, à Kintélé, au Nord de Brazzaville, avec l'appui technique de la FaO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), que le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a restitué les résultats définitifs du recensement général de l'agriculture.

Ouvert par le ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, en présence de deux membres du gouvernement, Thierry Lezin Mougalla, ministre de la communication et des médias, et Hellot Matson Mampouya, ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, et Mme Suza Percy Filippini, représentante de la FaO, l'atelier de restitution des résultats définitifs du recensement général de l'agriculture a regroupé près d'une centaine de participants venus des administrations publiques, des organisations professionnelles, de la société civile et de la FaO.

Réalisé avec l'appui de la FaO, ce recensement vise comme objectif de mettre un terme à l'utilisation des données peu fiables dans l'agriculture et l'économie nationales. Il a permis de faire un dénombrement exhaustifs des exploitations agropastorales et entités territoriales, existant sur toute l'étendue du territoire national.

La présentation des résultats de ce recensement a fait ressortir qu'il y a 514.358 actifs agricoles au Congo, répartis comme suit par département: Kouilou 23.656, Niari: 59.182; Lékoumou: 33.196; Bouenza: 89.422; Pool: 79.907; Plateaux: 59.038; Cuvette: 42.513; Cuvette-Ouest: 23.171; Sangha: 21.549; Likouala: 50.109; Brazzaville: 17.695 et Pointe-Noire: 14.920. La superficie totale exploitée est égale à 422.430,6 ha, soit 5,2 % de la superficie des terres cultivables au Congo.

La superficie moyenne d'une exploitation agricole est égale à 1,58 hectare, la superficie moyenne d'un champ est de 0,54 hectare, la superficie moyenne exploitée par un actif agricole est de 0,82 hectare et la superficie moyenne d'une exploitation agricole est égale à 1,58 hectare.

Le recensement a été démontré que 77% des ménages font l'agriculture et pour l'autoconsommation et pour la vente de leurs productions; 22,1% des ménages



Photo de famille des officiels et participants, après la cérémonie d'ouverture.

ne produisent que pour l'autoconsommation et 0,9% des ménages produisent exclusivement pour la vente.

Signalons que le recensement agricole est une opération statistique importante pour la collecte, le traitement et la diffusion de données du secteur agricole, qui est un grand secteur de l'économie nationale, même s'il est toujours mis dans l'ombre par le pétrole. Jusque-là, les statistiques agricoles utilisées étaient dépassées et ne reflétaient plus la réalité de l'agriculture au Congo. Le dernier recensement agricole au Congo remonte à 1985. 30 ans après, le secteur agricole a connu des mutations nécessitant une nouvelle photographie qui doit préciser les caractéristiques structurelles clés de l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture, la sylviculture, le maraichage, l'arboriculture fruitière, l'horticulture, etc, ainsi que les entités territoriales et les exploitations agricoles modernes.

«Il est donc évident que les objectifs de la politique de développement rural ne peuvent

être atteints que dans la mesure où les pouvoirs publics ont une connaissance réelle, d'une part de la structure de l'agriculture à travers la réalisation d'un recensement, et d'autre part de son évolution à travers un système national intégré performant de collecte, de traitement, d'analyse et de publication des données statistiques sur le secteur agricole», a dit le ministre d'Etat Henri Djombo à l'ouverture. Avant lui, Mme Suza Percy Filippini a rappelé que «depuis sa création, la FaO s'est attachée à promouvoir les recensements nationaux de l'agriculture, maillon essentiel pour le développement d'un système viable de statistique agricole, au moyen de ses programmes décennaux du recensement mondial de l'agriculture et ses programmes de renforcement des capacités statistiques». Les travaux de cet atelier ont été clos par Simon Dieudonné Savou, directeur général de l'agriculture.

Philippe BANZ

Association des étudiants rwandais au Congo

Il faut nécessairement un dialogue inclusif pour réconcilier les Rwandais

Depuis la tenue de leur assemblée générale en 2013, au cours de laquelle, les étudiants Rwandais regroupés au sein d'une association, avaient exigé du pouvoir de Kigali, de convoquer une concertation nationale, afin de réconcilier les Rwandais. Mais depuis lors, leur cri du cœur est resté lettre morte.



Les étudiants Rwandais posant pour la postérité.

Samedi 19 novembre 2016, l'association des étudiants Rwandais au Congo, a organisé une conférence de presse dans la salle Louis Badila de la Semaine Africaine, au cours de laquelle, elle s'est indignée de la manière dont le statut de réfugié est traité. Malgré la pression du pouvoir de Kigali qui insiste sur le rapatriement volontaire des réfugiés du génocide de 1994 de rentrer au pays, avec le concours du H.c.r (Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés), mais l'association n'entend pas de cette oreille. Elle ne comprend pas la nature du programme de cessation du statut du réfugié fixé au 31 décembre et qui n'est pas régi par un cadre stratégique et politique. Pour le président de ladite association, plusieurs raisons empêchent de répondre favorablement à l'appel des autorités Rwandaise pour le rapatriement volontaire. Il s'agit des crimes de grandes ampleurs commises avant, pendant et après le génocide; l'impunité endémique supposée et la banalisation du crime par le pouvoir; la politique d'agression, de haine tribale et d'esprit de vengeance. «Les clauses de cette cessation doit se baser sur les changements substantiels garantissant les droits et libertés fondamentales de l'homme. Nous interpellons la communauté internationale de convoquer un dialogue inclusif de toutes les filles et fils du Rwanda pour une concertation véritable, afin d'éradiquer ce phénomène de réfugiés Rwandais qui sont à travers le monde. Mais cela ne sera possible que si toutes les conditions sécuritaires et politiques sont réunies.

Pascal BIOZI-KIMINOU

Ministère délégué, chargé de l'économie numérique et de la prospective

La journée de réflexion a dégagé l'importance de la prospective comme moyen de gouvernance

Organisée par le Ministère délégué chargé de l'économie numérique et de la prospective, en partenariat avec le Pnud (Programme des Nations unies pour le développement), la journée de réflexion sur la prospective au Congo se sont tenues mercredi 7 décembre 2016, dans la salle de conférences du Ministère de la justice, des droits humains et la promotion des peuples autochtones, à Brazzaville. Ouverts par le ministre d'Etat Henri Djombo, au nom du Premier ministre Clément Mouamba, en présence de Benoît Bati, ministre délégué, chargé de l'économie numérique et de la prospective, et du coordonnateur adjoint du système des Nations unies au Congo, Aloys Kamuragiye, les travaux de cette journée ont abouti à des recommandations portant, entre autres, sur la mise en place, dans chaque département ministériel et chaque entreprise publique, d'un système permanent de veille prospective et stratégique pour orienter le gouvernement dans la prise de décisions de portée durable.

La journée de réflexion sur la prospective s'est déroulée sous forme d'exposés suivis de débats sur trois thèmes: «Etat des lieux des études prospec-

tives au Congo», présenté par Bernard Toukoulou, directeur des stratégies et politiques de développement; «Enjeux, défis et perspective de la prospective



De g à dr: Benoît Bati, Henri Djombo et Aloys Kamuragiye.

au Congo», par le prof Roger Armand Makany, et «Prospective, diversification économique et émergence du Congo», par le prof Marien Mathias Ndinga. Ces différents exposés ont donné lieu à des préoccupations des participants qui ont porté essentiellement sur la nécessité d'une prospective nationale; la mise

en place des mécanismes de suivi et évaluation d'une étude prospective; la gouvernance de la prospective, les garanties de mise en application des conclusions de cette journée au regard des précédentes rencontres similaires qui sont restées sans suite. Aux termes des éclairages ap-

portés par les orateurs aux différentes préoccupations, et tenant compte de la nécessité de rendre effective la prospective, plusieurs recommandations ont été formulées par les participants. On peut citer par exemple celles de mettre en synergie l'Université, les centres de recherches, le monde du travail et la société civile, pour développer les capacités d'études prospectives spécifiques dans les domaines qui correspondent aux besoins fondamentaux de la société congolaise et son évolution; d'initier des études prospectives sectorielles sur les aversins souhaitables liés à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (O.d.d) dans le cadre de l'agenda 2030 et des objectifs de développement de l'Afrique dans le cadre de l'agenda 2063.

Trois allocutions ont été prononcées à l'ouverture des travaux. Dans son mot, le représentant du coordonnateur du système des Nations unies a indiqué qu'au moment où le Plan national de développement (P.n.d) 2012-2016 touche à sa fin et qu'un quinquennat (2017-2021)

commence avec un nouveau projet de société «La marche vers le développement», la prospective revêt une importance capitale.

«A la lumière de la conjoncture économique que traverse le Congo, ainsi que l'apparition des nouveaux défis tels que l'employabilité des jeunes, la diversification de l'économie congolaise, la paix et la sécurité qui se présentent à lui, il est opportun de se doter d'un document de la prospective à savoir: document prospectif Congo émergent (P.p.c.e) 2036», a-t-il indiqué, tout en promettant le soutien du Pnud au gouvernement.

Pour sa part, le ministre délégué, Benoît Bati a exprimé son espoir sur l'expertise nationale, pour réussir la journée sur la prospective. De son côté, le ministre d'Etat Henri Djombo a rappelé que la nécessité d'engager, aujourd'hui une réflexion, réside dans la volonté du gouvernement de gérer les incertitudes grandissantes liées au contexte souvent changeant, tant au plan national qu'international.

Pascal-Azad DOKO

Coup d'oeil en biais

Sous la pression des usagers, le tronçon de route de Makabandilou sera reconstruit

Les dernières pluies diluviennes tombées sur Brazzaville continuent de défrayer la chronique, notamment le trou béant qui menace de couper en deux la route nationale n°2, dans son tronçon du quartier Makabandilou, à hauteur de l'arrêt Terre jaune, dans l'arrondissement 9 Djiri. D'autant que les usagers, désespérés, ne cessent de lancer des appels à l'endroit des autorités compétentes qu'ils accusent de ne rien faire pour le leur éviter. Le tollé est tel que le ministre de l'aménagement du territoire et des grands travaux est sorti de son mutisme. Jean-Jacques Bouya rassure que toutes les dispositions sont prises pour la reprise des travaux de la route nationale n°2 par la société Andrade et Gutierrez qui les avaient arrêtés. Mais il n'a rien dit sur l'avenue Cité des 17 qui est, également, dangereusement menacée par les pluies intenses, fortes et violentes de ces derniers jours, de même que sur les travaux brusquement arrêtés sur l'avenue Ngamaba, à hauteur du rond-point Mouhoumi, à Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville.

L'Allemagne et l'Israël en conflit pour le site à côté de l'ex-U.a.p.t?

Selon le journal en ligne Vox Congo, le site où l'O.l.p (Organisation de la libération de la Palestine) devait, à l'époque, construire sa représentation au Congo, à côté de l'ex-U.a.p.t, sur l'avenue de l'O.u.a, à Brazzaville, serait à l'origine d'un litige. Il est entouré, actuellement, d'un mur en tôles. D'après Vox Congo, il «fait l'objet d'un conflit foncier entre la République de l'Allemagne et la République d'Israël. D'après nos investigations, l'ambassade d'Allemagne qui avait été expropriée de ce site détiendrait les documents fonciers délivrés par l'administration congolaise. Le site est, donc, logiquement une propriété de l'Allemagne. Cependant, on y exécute des travaux de construction de l'ambassade d'Israël. Ces travaux devraient, probablement, commencer et seront exécutés par une société turque». Les gens s'interrogent sur le fait que délivrer des documents juridiques à la fois à l'Allemagne et à l'Etat hébreux est à l'origine de cette pagaille juridique.

La Force publique en bonne voie pour le rétablissement de la sécurité dans le Pool

La Force publique marque des points dans le rétablissement de la sécurité dans le département du Pool. La semaine dernière, un commandant d'écurie ninja-nsiloulou, Tex Wiler, qui régnait dans la zone de Voula, Taaba, sur la route nationale n°1 Brazzaville/Kinkala, a été tué avec une dizaine de ses hommes, vers le village Wawa, dans le district de Kinkala, dans un affrontement avec l'armée. C'est le premier commandant ninja à périr au front avec ses hommes. Un autre chef d'écurie ninja-nsiloulou, Mikissi, serait blessé et certains parlent même de sa mort, après une attaque de l'armée dans son maquis, dans les forêts du district de Mindouli. Ces derniers temps, les hommes de Ntumi ont multiplié les attaques contre les civils, particulièrement le braquage et l'incendie de véhicules de commerçants, le dynamitage des ponts, etc.

Le président du C.n.j victime d'un abus de pouvoir

Vendredi 9 décembre 2016, Exaucé Ibam, président du C.n.j (Conseil national de la jeunesse), une institution sous tutelle du Ministère de la jeunesse et l'éducation civique, a été placé en détention, pendant quelques heures, au commissariat de police «La Coupole», à Brazzaville. D'après les membres du C.n.j, leur président s'est retrouvé ce jour-là dans le bureau de la ministre de la jeunesse, pour s'expliquer à propos d'une invitation adressée par le C.n.j à la ministre, dans le cadre de l'organisation d'un programme de renforcement des capacités des jeunes leaders, qui devait se dérouler le lendemain. Il semble que la ministre n'a pas apprécié le fait que l'invitation lui soit parvenue la veille de l'activité. Malgré la justification avancée par le président du C.n.j, il affirme avoir été soumis à une fouille corporelle, avant d'être conduit au commissariat de police. Informés de la situation, de nombreux jeunes ont pris d'assaut le lieu de détention de leur président, pour exiger sa libération. Des responsables de la majorité présidentielle se sont passés des coups de fil, et ont fini par obtenir la relaxation de l'infortuné.

Un arbre s'effondre sur une voiture sur la route du Djoué, à Brazzaville

La bourrasque qui a soufflé sur Brazzaville, le matin du lundi 12 décembre 2016, a déraciné un arbre entre l'arrêt «La Fougère» et le rond-point Bifouiti, sur la route du Djoué. Cet arbre s'est effondré, littéralement, sur un véhicule double cabine, et s'est étalé sur une bonne partie de la route. Dieu merci, il n'y pas eu de victimes. Le chauffeur s'est même permis de couper lui-même les branches et une partie du tronc de l'arbre pour débarrasser son véhicule. La circulation a été perturbée, pendant quelques heures. Au même endroit, il s'est produit une collision entre un minibus de transport public et un taxi qui s'est jeté dans le bas fond de la route.

Le conduit d'eau passant sous le rond-point Mouhoumi a cédé

On le savait foutu, le rond-point Mouhoumi, à cause de la dégradation avancée de la route que les pluies transforment en circuit de rallye. L'érosion provoquée par les pluies de la semaine passée a rongé le terre-plein, et le conduit d'eau qui passe sous le rond-point a fini par céder, laissant échapper une grande quantité d'eau, pendant un jour au moins. Un borbrier s'y était formé. Les agents de la S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau) ont arrêté les vannes, quelque part, en attendant, sans doute, des jours meilleurs. Mais, l'érosion continue, toujours. Des ornières se creusent autour et au milieu du rond-point. Ça devient un casse-tête, pour les automobilistes. Il est curieux que les autorités habilitées assistent, impuissant, à la dégradation de la route au niveau du rond-point Mouhoumi.

Administration pénitentiaire

Jean-Blaise Komo déterminé à gagner la guerre contre le désordre dans les maisons d'arrêt

Le directeur général de l'administration pénitentiaire, le colonel Jean-Blaise Komo, a effectué, jeudi 8 décembre 2016, une descente à la Maison d'arrêt de Brazzaville, non seulement pour toucher du doigt la réalité que vivent les détenus, mais surtout remettre de l'ordre dans le fonctionnement de cet établissement où le personnel brille par un certain nombre de comportements déviants. C'est donc une véritable guerre qu'il a déclarée contre le désordre et l'indiscipline à la Maison d'arrêt centrale de Brazzaville et il est déterminé à la gagner.

Après un round d'observation ayant suivi sa nomination récente, voilà Jean-Blaise Komo qui monte au créneau, pour remettre de l'ordre dans l'administration de la Maison d'arrêt central de Brazzaville. «Je dis halte, stop! Vous devez arrêter avec votre façon de faire. Les choses doivent changer. Je ne veux pas que la Maison d'arrêt de Brazzaville soit un foyer de désordre. Je ne le permettrai pas. Vous devez être le modèle du personnel pénitentiaire. Si vous n'êtes pas disciplinés, votre place n'est pas ici», a-t-il martelé face au personnel de l'administration pénitentiaire. Le directeur de la Maison d'arrêt, le colonel Destin Oba-Apounou, était à ses côtés. Vêtu de son uniforme militaire, le colonel directeur général de l'administration pénitentiaire a commencé sa descente par la visite des différentes cellules et quartiers de la Maison d'arrêt, sans la présence de la presse qui s'est vue refuser le droit de couvrir cette première étape. Les journalistes ont même reçu l'interdiction de jeter un regard sur les prisonniers qui conversaient avec leurs parents venus les visiter. «Si je ne suis pas venu aussitôt après mon intronisation, c'est parce que je voulais observer de loin, voir et écouter. Me voici devant vous, pour vous parler et vous donner des instructions fermes sur la gestion de la Maison d'arrêt centrale de Brazzaville», a-t-il dit, d'entrée de jeu. Dans son adresse aux agents, Jean Blaise Komo a commencé par faire un constat. Celui de la discipline qui

n'est pas de rigueur. «Je ne veux pas que la Maison d'arrêt de Brazzaville soit un foyer de désordre. Je ne le permettrai pas. Vous devez être le modèle du personnel pénitentiaire. Vous devez respecter ce qui est consigné dans votre règlement intérieur. Si vous n'êtes pas disciplinés, votre place n'est pas ici», a-t-il fait comprendre sur un ton ferme digne d'un soldat. Il a rappelé que l'administration pénitentiaire est une structure paramilitaire. Pour cela, «vous devez être disciplinés. Le travail commence à 7h. Les retards doivent s'arrêter, à partir d'aujourd'hui. Il ne sera pas rare que je vienne noter les heures d'arrivée. Quand je repartirai au bureau, ça sera grave. Vous êtes des agents de l'Etat. Vous devez être assidus et ponctuels au travail», a-t-il dit, tout en regrettant le fait de constater qu'il y a même des agents qui se battent entre eux. «Je ne veux plus entendre ça», a-t-il martelé. Parlant des heures de visites, il a déploré le fait que celles-ci soient autorisées tous les jours, c'est-à-dire de lundi à dimanche, au détriment des jours prescrits par le règlement intérieur, à savoir: les jeudis et samedis. «Mieux, quand les visiteurs viennent, vous les laissez parler longtemps avec les détenus. Et personne ne suit ce qu'ils disent. Vous devez être là et entendre tout ce qu'ils disent», a argué Jean Blaise Komo, visiblement déçu du comportement des agents de la Maison d'arrêt de Brazzaville. Une fouille récente organisée auprès des détenus a permis de ré-



Jean Blaise Komo présentant les objets saisis auprès des détenus.

cupérer un certain nombre d'objets métalliques et tranchants, pouvant donc donner la mort. Il s'agit des couteaux, lames rasoirs, câbles électriques, hélices de ventilateurs, etc. «Soyez vigilants», a-t-il dit au surveillant général. «Comment pouvez-vous permettre que les détenus aient des téléphones portables. C'est quelle maison d'arrêt? Monsieur le directeur, prenez toutes vos responsabilités; instruisez au quotidien le service de la surveillance et de la détention. Faites ce que vous savez faire. Je ne veux plus tolérer ça. Il y a des téléphones des agents qui sont auprès des détenus. Nous avons des numéros et nous sommes en train d'enquêter. Vous osez même demander 2000 frs Cfa aux détenus, pour qu'ils passent un appel téléphonique. Vous faites le commerce sur le dos des détenus. Ce n'est pas un marché ici. Je ne peux pas concevoir que les détenus fassent ce qu'ils veulent. Vous prenez les frais des commissions auprès des détenus. Vous êtes inhumains. J'ai même appris qu'il y a des agents à qui les détenus ont fait des salaires, pour leur faire des largesses. Ça doit s'arrêter. Nous avons les noms et vous serez interpellés. Quand on va vous prendre, vous serez placés comme eux. Vous serez leurs collègues. Je vous dis halte, stop! Quand je dis ça, c'est à l'endroit de tout le personnel de l'ad-

ministration pénitentiaire de toutes les Maisons d'arrêt du Congo. Vous devez arrêter avec votre façon de faire. Monsieur le directeur, je dois avoir le compte-rendu au quotidien sur le comportement des agents», a-t-il tonné. Par ailleurs, il a exigé que les détenus qui veulent, dorénavant, aller se faire soigner ou percevoir leurs salaires puissent avoir un titre de sortie: «Respectez les droits humains des détenus. C'est vous qui faites dire aux O.n.gs qu'au Congo, on ne respecte pas les droits de l'homme de par votre comportement». Comme pour apaiser la tension, Jean-Blaise Komo a su dire les mots. «Nous sommes un corps à risque et le ministre se bat pour que vous ayez votre statut particulier. Soyez motivés dans le travail. Je connais vos difficultés aussi bien en matière de transport que dans vos droits. Sachez que lorsqu'on opte pour un métier, on doit se sacrifier», a conclu le directeur général de l'administration pénitentiaire, qui a promis doter ses agents des nouvelles tenues de travail, comme dans l'armée. «Nous sommes en train d'étudier les types d'uniformes qu'il faut pour notre personnel», a-t-il précisé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Coopération Congo - Banque mondiale

Financement de deux projets en milieu urbain et dans le domaine de l'éducation

Dans le cadre de la coopération entre le Congo et la Banque mondiale, Calixte Nganongo, ministre des finances, du budget et du portefeuille public, et Ahmadou Moustapha Ndiaye, directeur des opérations à la Banque mondiale pour les deux Congo, ont signé, mercredi 7 décembre 2016, à Brazzaville, un accord de financement de deux projets à réaliser au Congo d'un montant global de 190 millions de dollars américains.

Le premier projet porte sur le développement urbain et la restructuration de quatre quartiers précaires, soit deux à Brazzaville et deux à Pointe-Noire. Il est d'un montant total de 120 millions de dollars américains (environ 72 milliards de francs Cfa) (soit 80 millions de dollars octroyés par la Banque mondiale et 40 millions de dollars par le Congo). Le deuxième financement sert à appuyer le secteur de l'éducation ou Praseed pour un montant de 70 millions de dollars américains (environ 42 milliards de francs Cfa) (soit 30 millions de dollars pour la Banque mondiale et 40 millions de dollars pour le gouvernement congolais). La cérémonie de signature des accords de financements, qui s'est déroulée dans la salle de conférence du Ministère des

finances, du budget et du portefeuille public, a connu la présence de Jean-Jacques Bouya, ministre de l'aménagement du territoire et des grands travaux, et Anatole Collinet Makosso, ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, tous deux concernés par lesdits projets, et de Djibrilla Issa, représentant-résident de la Banque mondiale au Congo. Pour Ahmadou Moustapha Ndiaye, le premier projet consiste au développement et à la restructuration des quartiers précaires sélectionnés, afin de permettre non seulement l'amélioration des conditions d'accès des populations aux services urbains de base, mais également et surtout, de renforcer les capacités de gestion municipale des autorités locales et nationales. Il permettra au Congo de disposer d'un



Echange de parapheurs entre Moustapha Ndiaye et Calixte Nganongo.

schéma dynamique d'aménagement du territoire, comme outil moderne de planification et de développement urbain. Quant au deuxième projet, il s'agit d'apporter un appui au secteur de l'éducation de base ou Praseed qui est l'une des priorités du gouvernement exprimées dans la stratégie sectorielle de l'éducation, allant de la période de 2015 à 2025. C'est donc un projet qui s'inscrit dans la logique des stratégies du gouvernement, pour le développement du secteur de l'éducation, soutenues par la Banque mondiale, depuis 2000.

Pour sa part, le ministre Calixte Nganongo, qui a obtenu que la part du Congo dans le financement d'un projet soit moins que celle de la Banque mondiale, institution spécialisée dans le financement de projets à travers le monde, a insisté sur la bonne gestion des fonds, avant de féliciter les cadres des Ministères concernés et ceux de la Banque mondiale qui se sont évertués pour l'aboutissement de ces accords de financements.

Pascal BIOZI KIMINOU et Yannick MAMBOUNDOU LIKIBI (stagiaire)

Djibrilla Adamo Issa, représentant-résident de la Banque mondiale Vers un nouveau cadre de partenariat de la Banque mondiale avec le Congo

Dans une conférence de presse qu'il a livrée à Brazzaville, vendredi 30 novembre 2016, dans la salle de conférence de la B.d.e.a.c (Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale), le représentant-résident de la Banque mondiale, Djibrilla Adamo Issa, a indiqué que la Banque mondiale se prépare à entamer un dialogue avec le gouvernement, pour définir un nouveau cadre de partenariat avec le Congo, sachant que le cadre actuel couvre la période 2012-2016. Dans sa conférence de presse, il s'est appesanti sur le bilan des assemblées annuelles de la Banque mondiale et des réunions des gouverneurs, ainsi que celle du comité de développement, tenues à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique, du 6 au 10 octobre 2016.

Djibrilla Adamo Issa a expliqué que le bilan des assemblées annuelles de la Banque mondiale porte sur l'identification des problèmes économiques, des propositions de solutions et la présentation des priorités du Congo aux bailleurs de fonds en matière de développement agricole, notamment l'appui qu'il souhaite obtenir de la part des partenaires au profit du secteur agricole et de définir des perspectives d'appui de la Banque mondiale au cours des années à venir.

En marge des assemblées statutaires et des réunions statutaires regroupant les gouverneurs et le comité de développement, il y a eu des rencontres thématiques, notamment sur la situation économique des pays membres. Cette année, les réunions spécifiques sur

le Congo ont permis de passer en revue le portefeuille des projets cofinancés par la Banque mondiale et l'Etat congolais. Le contexte économique mondial, marqué par la chute des cours des matières premières, a un impact négatif sur la situation économique des pays membres de la Banque mondiale. Et les prix des matières premières ont entamé un nouveau cycle à la baisse. Le taux de croissance est plus faible, le déficit de la balance des transactions courantes, les tensions ainsi que les déficits budgétaires sont plus forts. Au cours de la phase de boom pétrolier, les pays ont arrêté les réformes économiques. On a constaté, également, une baisse de l'efficacité des dépenses publiques. Le taux d'endettement des pays augmente rapidement. C'est pourquoi Djibrilla Adamo



Djibrilla Adamo Issa.

Issa a insisté sur les réformes qui s'avèrent nécessaires pour rétablir la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire. Un impératif de diversification économique s'impose pour libérer le potentiel du secteur privé de manière à lui permettre de mieux tirer profit des ressources naturelles et de jouer un rôle plus important dans la création d'emplois. Il faut ajuster les dépenses, tout en veillant à ne pas détériorer les indicateurs sociaux ni détruire les fondements de la croissance économique à long terme, accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation.

Enfin, le conférencier a conclu que le contexte économique actuel

présente non seulement des défis mais aussi des opportunités. Il est question de rétablir la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire, maintenir les appuis aux secteurs sociaux pour préserver les acquis, diversifier l'économie en faisant des choix de secteurs à fort potentiel comme l'agriculture. Djibrilla Adamo Issa estime que le plan national de développement et le schéma national d'aménagement du territoire demeurent le cadre de référence de l'action de la Banque mondiale au Congo, pour contribuer à propulser le Congo à devenir un pays émergent.

Philippe BANZ

R.p.d.h (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme)

Lutter contre la corruption dans la mise en œuvre du Redd+ dans le Niari et la Lékoumou

En intégrant volontairement le point focal du Cajac (Comité d'action juridique et d'action citoyenne) proposé par la R.p.d.h (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme), des ressortissants du département du Niari voudraient voir clair dans la gestion des fonds découlant de la Redd+, mécanisme de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation.

Le 22 novembre dernier, la R.p.d.h (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme), une O.n.g congolaise de défense et de promotion des droits de l'homme basée à Pointe-Noire et présidée par Christian Mounzéok, a organisé dans la salle de conférences du Conseil départemental du Niari, à Dolisie, sous le thème: «Promouvoir une gouvernance forestière transparente, redevable et équitable en luttant contre les risques de corruption dans le secteur de la Redd+». L'occasion était tout indiquée pour la quarantaine de participants constitués de membres d'O.n.gs, de journalistes, d'élus locaux et de responsables politico-administratifs, de soulever l'épineuse problématique de la gouvernance forestière. Coupe de bois sous-diamètre, non-respect des cahiers de charges par les compagnies, retard dans l'aménagement des forêts (il ne vient que de commencer) par rapport aux forêts de la partie septentrionale du pays, élaboration des cahiers de charges sans association des communautés riveraines, non-prise en compte des peuples autochtones, non-respect de la convention collective, non-versement de diverses taxes dont le centime additionnel au Conseil départemental, etc, plusieurs maux affectent le domaine de l'exploitation forestière dans notre pays. La restitution en plénière par les quatre groupes de leurs travaux en ateliers font état d'une série de violations, au mé-

pris même des règles standard en matière de gouvernance forestière. Or, la République du Congo est partie prenante du processus Redd+, un mécanisme dont le but principal est de réduire et/ou d'éliminer l'émission des gaz à effet de serre



De g. à dr. Franck Loufoua Bessi et Ben Abdoulaye.



Une forêt aux environs de Mitele, non loin de Mossendjo (Niari).

dont le terrible dioxyde de carbone issue de la déforestation et de la dégradation des forêts, afin de limiter les effets des changements climatiques. Ce mécanisme est doté d'une enveloppe de 15 milliards de dollars (plus de 7500 milliards de francs Cfa) par année. Des fonds qui devraient être versés aux Etats ou aux populations qui préservent leurs forêts ou en créent d'autres. Quitte à craindre des risques de corruption dans la mise en œuvre de la Redd+, car les instruments mis en place par l'Etat (Commission nationale de lutte contre la corruption et Observatoire national de

lutte contre la corruption) pourraient se montrer impuissants en raison des restrictions contenues dans les textes (l'action de la Commission par exemple ne se limite qu'à la constatation).

Pour accompagner l'Etat dans la prévention de la corruption dans le secteur de la Redd+, la R.p.d.h a mis en place le Cajac (Comité d'action juridique et d'action citoyenne), initiative de Transparency International qui milite désormais en faveur de l'application des normes I.t.i.e (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) dans le secteur forestier. A l'image des pays

comme le Cameroun où il a déjà fait ses preuves, le Cajac devrait «fournir le conseil juridique aux victimes ou aux témoins de cas de corruption, aider les citoyens à structurer leurs plaintes, les déposer et suivre les cas auprès des instances compétentes (tribunaux par exemple, Ndlr); monter des plaidoyers pour inciter des réformes ou des changements systémiques», ainsi que l'a indiqué Ben Abdoulaye Sy dans sa communication. Signalons que 8 participants à l'atelier ont accepté volontairement et bénévolement de travailler au sein du point focal Cajac de Dolisie. Comme quoi, le projet intitulé «Intégrité dans Redd+ et le secteur forestier», demandé par Transparency International, financé par l'A.f.d (Agence française de développement) et exécuté par la R.p.d.h pour une durée de six mois dans les départements de la Lékoumou et du Niari poursuit son bonhomme de chemin et produit déjà des fruits. Mais, diverses pesanteurs surtout politiques pourraient compliquer la tâche aux acteurs du Cajac.

John NDINGA-NGOMA

5^e symposium de l'Institut national de recherche en sciences de la santé

Des étudiants et enseignants chercheurs édifiés sur les techniques scientifiques

L'Institut national de recherche en sciences de la santé a organisé son 5^e symposium, samedi 3 décembre 2016, sous les auspices du Pr. Charles Gombé-Mbalawa, son directeur général. La rencontre qui a eu pour cadre la salle de conférence de la cité de l'Irsen (Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles), situé dans l'enceinte de l'ex-Orstom, dans le quartier Château d'eau Nganguouoni, le premier arrondissement de Brazzaville, a connu la participation d'un grand nombre de chercheurs (universitaires, stagiaires, etc.), pour être édifiés sur les techniques scientifiques. C'était en présence de M. Patrick Obel Okeli, conseiller à la recherche scientifique du ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, de Mme Marie Claire Makambila-Koubemba, directrice scientifique dudit institut.



Les participants au symposium.

Introduisant ce 5^e symposium, Mme Marie Claire Makambila-Koubemba a fait savoir que la problématique de recherche nécessite une attention soutenue et plus de lucidité dans le travail. «Ce genre de rencontres qui sont des espaces de partage et d'échanges d'expériences, permettent aux chercheurs et stagiaires de faire le point des avancées scientifiques réalisées au cours de l'année pour, enfin, envisager l'avenir avec satisfaction, au vu des résultats de la recherche obtenus. Il s'agit de présenter le travail réalisé par les étudiants chercheurs issus des différents instituts et centres de formation, à travers des exposés; rendre compte des activités de recherches menées par ledit institut, afin d'édifier les populations sur certaines pathologies. C'est aussi, le moment propice de procéder au renforcement des capacités des agents dudit institut», a-t-elle déclaré.

Plusieurs communications ont ponctué ce symposium, articulé autour des thématiques portant sur «le cycle du plasmodium: Intérêt pour la lutte antipaludique», présenté par le Dr. Casimiro; «L'utilisation des poissons larvivores dans la lutte biologique: cas de *Poecilia reticulata*», par Mlle Nianga Bikouta; «L'évaluation des effets anti-inflammatoires et antalgiques de *Heinsia crinita Afz Taylor (Rubiaceae)*», par Mlle Sara Boumba; «Caractérisation chimique de sept plantes oléagineuses couramment utilisées par la population congolaise», par Goullaly Tsiba; «Intérêt de la mise en place de la culture cellulaire», par Constantin Moukouma; «Le cancer qui est une maladie génétique», par Poaty; «L'extraction de l'Adn par Boilin Method», par Mme Suzanne Louvouandou; «Perspectives de la contribution de l'immunologie en médecine moderne et traditionnelle du Congo», par le Dr. Faustin Okamba.

En conclusion, le Pr. Charles Gombé-Mbalawa a rappelé aux participants les modalités de rédaction d'un document scientifique qui doit être bien présenté, tout en respectant les normes qui sont: la constance, la lecture critique, les sources d'information, la publication, les généralités, les motivations, les variétés de communication et l'auditoire.

Pascal BIOZI KIMINO



Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.

L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:

- * impression de toutes cartes confondues
- * impression des calendriers
- * conception des logos
- * impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
- * reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Contactez: 06 672 45 27

Attaché de Direction commerciale:

Blaise BIKINDOU

Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09

Imprimerie Saint Paul: 79 ans de savoir-faire à vous plaire.

MBONGWANA



Ensemble pour le changement !



Archidiocèse de Bangui (République Centrafricaine)

Messe d'accueil du Cardinal Dieudonné Nzapalainga, dans la joie du peuple de Dieu

Dieu a visité son peuple! C'est ainsi qu'on peut traduire la joie du peuple centrafricain, qui a rendu grâce au Seigneur, dimanche 11 décembre 2016, troisième dimanche de l'Avent, appelé en latin dimanche «gaudete» (dimanche de la joie). C'était à l'occasion de la messe d'accueil de l'archevêque de Bangui, le nouveau Cardinal Dieudonné Nzapalainga, créé lors du consistoire public que le Pape François a présidé le 19 novembre dernier, à Rome, la veille de la clôture du jubilé de la miséricorde. Venu des quatre coins du pays, les filles et fils de la République Centrafricaine s'étaient réunis nombreux au stade Barthélémy Boganda de Bangui, où en présence du Président Faustin Archange Touadera, le Cardinal Nzapalainga a célébré la messe d'accueil et d'action de grâces. Aux côtés des filles et fils de la RCA, se trouvaient des délégations venues de France et de plusieurs pays du continent, notamment de la sous-région Afrique centrale.

Hommes, femmes, jeunes et vieux, ils étaient tous réunis au stade de Bangui, qui compte vingt mille places assises, rempli aux trois quarts. Tous, chrétiens catholiques ou non s'étaient mobilisés comme un seul homme, pour accueillir leur pasteur, en rendant grâce à Dieu pour le don du tout premier cardinal centrafricain: Dieudonné Nzapalainga. La messe, haute en couleurs, a débuté en sango, la langue nationale du pays, et a connu plusieurs temps forts. On peut retenir essentiellement la procession de l'évangéliste qui a mis en exergue le rite de l'inculturation à travers lequel une femme portait sur sa tête l'évangile dans une calebasse, l'homélie prononcée à la fois en français et en sango au cours de laquelle le Cardinal Dieudonné Nzapalainga était sans cesse ovationné, la procession des offrandes marquée par le passage à tour de rôle des membres des différentes

délégations et des communautés paroissiales et fraternités de l'archidiocèse de Bangui, les accolades que se sont donné le Cardinal Nzapalainga et ceux qu'on appelle désormais ses deux compagnons: l'imam et le pasteur, les allocutions de Mgr Samuel Kleda, archevêque de Douala, président de la C.e.n.c (Conférence épiscopale nationale du Cameroun), président de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale) et de Mgr Mathieu Madega Lebouakehan, évêque de Mouila, président de la C.e.g (Conférence épiscopale du Gabon) et premier vice-président du Scream (Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar). Puis, le mot de remerciements, en sango, du Cardinal Dieudonné Nzapalainga. Dans son homélie, le Cardinal Nzapalainga a épinglé plusieurs sujets de fond, notamment la paix dont le pays a soif, les ressources



Les membres de la Conférence épiscopale du Congo autour de l'archevêque de Bangui.

dont regorge la Centrafrique et qui, selon lui, «sont objet de convoitise et source des malheurs» du peuple. Il a épinglé aussi les maux qui minent le pays notamment la mauvaise gouvernance, la pauvreté, le tribalisme, le népotisme, le régionalisme, la corruption et bien d'autres fléaux qui gangrèment la société centrafricaine. Au nom de ses compatriotes, il a demandé pardon à Dieu pour la marche à reculons du pays, 58 ans après la proclamation de la République. Il a également exhorté le peuple centrafricain à l'espérance et en l'édifiant sur son élévation et sur ce qu'il faut savoir d'un cardinal. «Nous avons soif de la présence de Dieu, nous avons soif de la paix et nous pensons que Dieu peut nous communiquer cette paix, afin que nous en devenions des artisans pour nos frères et nos sœurs». «Le peuple centrafricain a beaucoup souffert, nous continuons à faire du mal, trop de sang a coulé et coule encore (...). Les dégâts sont énormes et, pourtant, l'his-

toire nous enseigne qu'en Afrique centrale, la Centrafrique était parmi les tout premiers pays à avoir la télévision, l'université. La capitale de notre pays s'appelait Bangui-la-coquette et non Bangui-la-roquette», a dit le Cardinal Nzapalainga, qui a vanté les valeurs d'unité, de la dignité et du travail, léguées par Barthélemy Boganda, le père de la Nation centrafricaine. La célébration eucharistique a rassemblé une quinzaine d'évêques et des dizaines de prêtres qui entouraient le cardinal, et a été rehaussée de la présence, entre autres, du Président Faustin-Archange Touadera et son épouse, le président de l'assemblée nationale, Karim Mekassoua, et d'autres députés, le Premier ministre, Simplicie Mathieu Sarandji et les membres du gouvernement, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, les ambassadeurs et représentants du corps diplomatique en République centrafricaine, le maire de Bangui, Raymond Emile Gros Nakombo, les religieux

et religieuses, le président de la communauté islamique en Centrafrique, Oumar Kobine Layama, le président de l'alliance des évangéliques en Centrafrique, le pasteur Guerekoyame-Gbangou. La délégation congolaise à cette messe était conduite par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) et était forte de six évêques, NN.SS Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, Jean Gardin, évêque d'Impfondo, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, des prêtres et des religieuses. Comme prévoyait le programme des festivités, cette messe a été précédée d'un pèlerinage au sanctuaire marial de Ngukomba, à plus de 20 kilomètres de Bangui, samedi 10 décembre 2016. Ce pèlerinage a rassemblé des milliers de chrétiens et a vu la participation du Chef de l'Etat, des membres du gouvernement, du président de l'Assemblée nationale et de beaucoup d'autres autorités du pays. Notons que l'archidiocèse de Bangui, avec environ un million d'habitants, compte actuellement 26 paroisses, soit 20 en zone urbaine et 6 en zone rurale. Le pays lui-même, meurtri par des conflits fratricides, compte à ce jour neuf diocèses et dix évêques, dont le tout fraîchement nommé samedi 10 décembre, le frère Richard Appora, dominicain, que le Pape a choisi comme coadjuteur de Bambari, le diocèse de Mgr Edouard Matos. Les catholiques représentent entre 40 et 45% de la population. Le Cardinal Nzapalainga est le quatrième archevêque de Bangui, après NN.SS Cuherousset, le tout premier, Joachim Ndayen et Paulin Pomodimo.

Aristide Ghislain NGOUMA
Envoyé spécial

Ils ont dit...
*Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c:
**«D'abord, il faut dire qu'à la fin de l'année de la miséricorde, Dieu a fait miséricorde à notre sous-région Acerac, de nous avoir offert ce beau cadeau du Cardinal. Nous sommes venus aussi, parce qu'entre le Congo et la République Centrafricaine, nous sommes des frères amis. Beaucoup de séminaristes centrafricains, depuis Mgr Ndayen, venaient au Grand-séminaire de Brazzaville. Je crois que Mgr Ndayen était même jusqu'à Mbamou, avec le Cardinal Biayenda et d'autres. Donc pour nous, c'est un signe des temps important, disons un don de Dieu pour notre sous-région et pour notre association, l'Acerac. Je peux dire que Dieu a visité son peuple et particulièrement le peuple de Bangui, le peuple de la RCA. Comme a dit le Cardinal lui-même, c'est un peuple qui a souffert et Dieu lui a fait un clin d'œil, il a vraiment montré son visage de miséricorde.»
*Mgr Joseph-Marie Ngouï Akandji, prêtre de Sa Sainteté et doyen du clergé centrafricain:
**«Je voudrais d'abord dire que je suis actuellement le doyen de tous les prêtres de Centrafrique, et même du Congo, du Cameroun, du Gabon et de l'Afrique centrale, naguère Afrique équatoriale. Comme vous venez de voir, pour moi qui suis l'un des premiers prêtres, après Boganda, je suis le quatrième et je viens de fêter mes 60 ans de sacerdoce. Pour moi, c'est une grande chance d'avoir vécu jusqu'à voir un nouveau Cardinal dans notre Eglise d'Afrique centrale, après mon ami, mon frère Emile Biayenda avec qui j'ai fait le séminaire au Congo.»
*Oumar Kobine Layama, Imam de Bangui, président du Conseil islamique:
**«Pour moi, c'est une joie de tout cœur, de partager cette journée avec mon compagnon.»

OFIS store

DELL

OFFRE EXCEPTIONNELLE
STOCK LIMITE

Achat en boutique, paiement comptant

DELL OPTIPLEX
Ordinateur de bureau reconditionné

IMPRIMANTE MULTIFONCTION
Impression-Photocopie-Scan

150 000 F CFA HT

Tél.: 06 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Sassou Nguesso

DANIEL NGASSIKI

L'ÉCONOMIE
AUX CANONS DE
L'INFINITIQUE INCLUSIVE

La découverte et l'invention d'un capitalisme sans pauvreté ni inégalité fondamentales au moyen de l'introduction de l'État en bourse

Karthala Paris - novembre 2016
Paiement sécurisé : www.karthala.com

LE LIVRE QUI INDIQUE COMMENT
ELIMINER LA PAUVRETE ET ATTEINDRE
LA RICHESSE POUR TOUS
DEMOCRATIQUEMENT

COMMANDE
PAR TELEPHONE - SMS
LIVRAISON AU BUREAU
+242 05 076 17 33 / 06 864 66 00

VENTE AU CONGO

LES DEPECHEs DE BRAZZAVILLE
PAPETERIE CENTRALE (EX CONGO PHARMACIE)
PEFACO HOTEL MAYA MAYA
AUTRES LIBRAIRIES DE LA PLACE

15.000F CFA

LES DEPECHEs DE BRAZZAVILLE
PEFACO HOTEL MAYA MAYA
PAPETERIE CENTRALE

Lutte contre le braconnage

Trois ans d'emprisonnement ferme pour deux trafiquants d'ivoire à Ouessou

C'est la décision du Tribunal de grande instance de Ouessou, qui a condamné jeudi 8 décembre 2016, Bonzenga Jules, 33 ans, de nationalité congolaise (Rd Congo) et Yogo Oscar, 28 ans, Congolais de Brazzaville arrêtés le 30 septembre 2016, à Ouessou, chef-lieu du département de la Sangha, par des éléments de la gendarmerie nationale, avec l'appui des agents du Ministère de l'économie forestière et du P.a.l.f (Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage). Et pour cause, ils étaient surpris en flagrant délit de détention de 35 Kg des pointes d'ivoire.

Traduits en justice pour détention, transit et commercialisation des pointes d'ivoire d'espèces animales intégralement protégées, ces délinquants fauniques ont écopé, après procès équitable, de trois ans de prison ferme, assortis d'une amende d'un million de F.Cfa et de deux millions de F.Cfa de dommages et intérêts, pour chacun d'eux. A la lumière de l'exposé des motifs et des plaidoiries, il ressort que Bonzenga Jules était le collecteur d'ivoires pendant les activités de braconnage et sollicitait les prestations de Yogo Oscar, qui le mettait, régulièrement, en contact avec des sujets étrangers. Signalons que la Sangha est parmi les départements du Congo les plus touchés par le phénomène de la criminalité faunique, à cause des ivoires des éléphants. Les arrestations des trafiquants fauniques et les procès liés aux braconnages, trafic d'armes et commerce

illégal y sont régulièrement observés. Cette décision de justice du Tribunal de grande instance de Ouessou est un exemple à suivre, pour stopper net les braconniers en terre congolaise.

Arrestation de six présumés trafiquants d'ivoire, à Pointe Noire

La lutte contre le braconnage, loin d'être une simple vue de l'esprit en République du Congo, est bel et bien une réalité. Mercredi 7 décembre 2016, dans la ville océane, six présumés trafiquants de différentes nationalités: malienne, guinéenne, congolaise (R.d Congo) et congolaise de la République du Congo, ont été pris en flagrant délit de détention et de com-



Un des présumés posant avec la pointe d'ivoire.

mercialisation illégale d'une pointe d'ivoire de plus de 10 Kg. Cette arrestation a été rendue possible grâce aux éléments de la gendarmerie nationale, avec le concours des agents des eaux et forêts et, l'appui du P.a.l.f (Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage). Ces présumés trafiquants seraient membres d'un réseau bien organisé de trafiquants d'ivoires s'étendant jusqu'en Angola. Ils se partagent des rôles, pour le fonctionnement de leur trafic illégal, dans le but de s'enrichir, en massacrant des éléphants, espèce emblématique du pays intégralement protégées. Cette activité engendre, parallèlement, la prolifération d'armes de guerre aux fins de décimer cette espèce en voie de disparition. Placés sous contrôle judiciaire, ces

présumés trafiquants devront répondre de leurs actes devant la justice de la République du Congo. Ils risquent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme. Cette arrestation traduit, une fois de plus, la volonté du Congo dans son engagement de protéger ses ressources naturelles. Des peines exemplaires devraient être prononcées à leur encontre, s'il leur culpabilité est avérée, pour condamner sévèrement le braconnage de ces espèces protégées et partant, protéger les ressources naturelles. Pour rappel, l'éléphant fait partie des espèces intégralement protégées en République du Congo, conformément à l'arrêté n°6075/Mddefe/Cab du 9 avril 2011 déterminant les espèces animales intégralement et partiellement protégées. Et à

5^e édition de la foire d'exposition-vente des produits égyptiens

Divers articles en vente à des prix abordables

La Mairie de Poto-Poto, le 3^e arrondissement de la ville capitale est devenu un centre d'affaire au regard des diverses activités commerciales qu'y ont cours. Depuis le lundi 21 novembre jusqu'au 31 décembre 2016, la salle de conférence de cette mairie d'arrondissement abrite, une fois de plus, la 5^e édition de la foire d'exposition-vente des produits égyptiens organisée par la Maison moderne, en partenariat avec le Ministère du commerce extérieur et de la consommation.



Les officiels visitant les articles.

Le lancement de cette foire d'exposition-vente s'est déroulé sous les auspices du représentant du chef de cabinet du préfet de Brazzaville, en présence de Jacques Elion, administrateur-maire de ce 3^e arrondissement et de l'ambassadeur d'Egypte au Congo. Pour Mohamad Megahed, directeur de la société Maison moderne, initiatrice de ladite foire, plusieurs gammes de produits divers et variés de la République arabe d'Egypte sont exposés, notamment, les meubles, les ustensiles de cuisine, les vêtements, les moquettes et autres. Les visiteurs peuvent acheter à des prix abordables.

Pascal BIOZI KIMINO

l'article 27 de la loi congolaise en matière de protection de ces espèces fauniques stipulant: «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts; pour les besoins de la recherche scientifique.»

V.M.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC, DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DOMANIALE

INSERTION LEGALE

L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo-Brazzaville

N°078/16/MFBPP/DGID/DEFFD/DDID-DCHPF-B

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références cadastrales	Quartiers	Arrondis/Districts	Requérants
01	Rég N° 3450 du 15/07/16	Section-, bloc-, Pile 4, Sup. 890,54 m2	Village Loukami	Pool	AUWANA GAMBOU Alex W.
02	Rég N° 3534 du 1 ^{er} /09/16	Section BH2, bloc 74, Pile 13, Sup. 512,21 m2	Rue Louis Lolo	Madibou	MYLHAND Chrispy Ihaurel
03	Rég N° 2684 du 15/06/15	Section BG, bloc-, Pile 6, Sup. 400,00 m2	Ibaliko	Djiri	NKOLI FOUNGH Bertie Guyonne
04	Rég N° 3487 du 29/07/16	Section AD2, bloc 29, Pile 8, Sup. 456,31 m2	Quartier Kinsoundi (barrage)	Makélékélé	Mme SAMBA née KIBOTH-MAMBOU Maryse M
05	Rég N° 3389 du 14/06/16	Section BJ, bloc-, Pile 4, Sup. 800,36 m2	22, avenue Tié-Tié Norbert	Madibou	Mme BATOLA Yvonne
06	Rég N° 3470 du 22/07/16	Section-, bloc-, Pile, Sup. 51 ha 26 a 82 ca	Village kikoungou (Ngabimpete)	Pool	MIATAMA Jean Jacques
07	Rég N° 3469 du 22/07/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 99ha 06a 83ca	Village kikoungou (Ngabimpete)	Pool	MIATAMA Jean Jacques
08	Rég N° 3500 du 08/08/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 200,00 m2	Village Djiri pont	Pool	PINOBA Raïssa Clarisse
09	Rég N° 3448 du 13/07/16	Section E, bloc-, Pile 2007 ter, Sup. 903,00 m2	Zone 02 bloc 05(centre sportif)	Makélékélé	MIENAHATA Paul
10	Rég N° 3471 du 25/07/16	Section C, bloc-, Pile 2007 bis, Sup. 705,16 m2	Quartier centre sportif	Makélékélé	NKOUKA Joseph
11	Rég N° 2683 du 15/06/16	Section B2, bloc 145, Pile 10/451, Sup. 444,02 m2	Rue 5 Février	Makélékélé	BIYOT Olga Michele
12	Rég N° 3540 du 07/09/16	Section F, bloc 78, Pile 2, Sup. 174,48 m2	Rue Mbiémo	Baongo	MBOUKOU-MIKEMBI Bernadette
13	Rég N° 3530 du 29/08/16	Section AE, bloc 3, Pile 10, Sup. 198,44 m2	34, rue Bikoungou Félix	Madibou	Mme ROPOSTE née KOLELAS-MPAMISSA TSIKOUNAN
14	Rég N° 3547 du 09/09/16	Section C4, bloc 75, Pile 11, Sup. 282,68 m2	152, rue Mpissa (qtiér Matour)	Makélékélé	NKEDI Prosper
15	Rég N° 3468 du 22/07/16	Section AP2, bloc-, Pile 12, Sup. 306,00 m2	6, Rue Ngambio Tsalakoua (Indzouli)	Mfilou	MOULOOUNDOU Garcia
16	Rég N° 3433 du 30/06/16	Section-, bloc-, Pile 17, Sup. 500,00 m2	Rue Youlou (kombé)	Madibou	MAPANGA MATONDO Jehu Espérance
17	Rég N° 14922 du 12/9/16	Section AD3, bloc 15, Pile 27, Sup. 1253,75 m2	Cité de l'OMS	Madibou	MPASSY-NZOUNBA Gérard Armand
18	Rég N° 3527 du 24/08/16	Section B2, bloc 11, Pile 7, Sup. 180,00 m2	15, rue Nzabana Jacob (diata)	Makélékélé	BOUYOU Jamila Marie France et MBELIMAZAKELA M.P.B. Melisa
19	Rég N° 3445 du 13/07/16	Section F, bloc 134, Pile 6, Sup. 269,16 m2	225, rue Père Drean	Baongo	Mme KANGOULD née KOULANDA Julienne
20	Rég N° 3446 du 13/07/16	Section AS2, bloc 209, Piles 1-2, Sup. 732,11 m2	63, avenue BIBOUSSI Gabriel (Mayanga)	Madibou	Mme KOULANDA Julienne
21	Rég N° 3181 du 29/01/16	Section AG, bloc 3, Pile 5, Sup. 410,04 m2	7, rue Mamadou (qtiér Kinsoundi)	Makélékélé	BAYINA Gilbert
22	Rég N° 3300 du 1 ^{er} /04/16	Section AM, bloc-, Pile 12, Sup. 360,00 m2	509, rue André Matsoua	Mfilou	Enfants MBERI NSANA: LEMBE KIYIRKI, MAYOUKOU Katia, HEM-SEY MINA Hanais, BOUESSE Lerd'ly Manu
23	Rég N° 3330 du 27/04/16	Section AP2, bloc 208, Pile 1, Sup. 368,57 m2	Rue Maboukou (qtiér la base)	Mfilou	BAKELA Aristide
24	Rég N° 3145 du 31/12/15	Section AD4, bloc 35, Pile 10, Sup. 246,30 m2	Quartier Mafouta	Madibou	BAKELA Aristide
25	Rég N° 11149 du 13/10/14	Section C3, bloc 170, Pile 61, Sup. 134,00 m2	Avenue Fulbert Youlou	Makélékélé	Boulangerie EL SHADDAÏ
26	Rég N° 3548 du 09/09/16	Section G, bloc 95, Pile 14, Sup. 127,84 m2	117, rue Matsoua André (ex Montaigne)	Baongo	BAYAMBIDIKIKA Yolonde Olga
27	Rég N° 3539 du 06/09/16	Section-, bloc-, Pile -, Sup. 6460,00 m2	Rue Paul Kou (Kibina Moderne)	Madibou	BAMOKENA Hélène et enfants
28	Rég N° 3508 du 11/08/16	Section E, bloc 87, Pile 3, Sup. 252,47 m2	30, rue Berlioz	Baongo	HOMB Harold Igor
29	Rég N° 3550 du 12/09/16	Section B2, bloc 69, Pile 17, Sup. 361,15 m2	86, rue Marie Bella (diata)	Makélékélé	MANDANGUI Elie Géoffroy
30	Rég N° 3559 du 20/09/16	Section G, bloc 76, Pile 2, Sup. 261,16 m2	Logement 41 A Jardin de Baongo	Baongo	BEMBA Ludovic
31	Rég N° 3560 du 20/09/16	Section AR3, bloc 80, Pile 07, Sup. 350,50 m2	Avenue Koulouna	Madibou	BABOUTILA Colombe
32	Rég N° 7021 du 14/01/16	Section AN, bloc-, Pile 21, Sup. 866,24 m2	16, rue Likouala (qtiér la Poudrière)	Moungali	LEKOBA Jean Pierre
33	Rég N° 7022 du 14/01/13	Section AN, bloc-, Pile 5, Sup. 241,30 m2	1 bis, rue Likouala	Moungali	LEKOBA Jean Pierre
34	Rég N° 3095 du 21/11/15	Section -, bloc-, Pile -, Sup. 8.040,00 m2	Village MOUTOH (Ignié)	Pool	M. EWANGUI Cephas Germain
35	Rég N° 3378 du 02/05/16	Section A, bloc 43, Pile 6, Sup. 420,63 m2	9, rue Kari-Kari (Moukondzi-Ngouaka)	Makélékélé	Mme KAKUMBA-MAYUKU Claire et Enfants : BOUITHY Juste Rodney Orphée, BOUITHY Jean De Dieu Taliane
36	Rég N° 3544 du 09/09/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 887,50 m2	Kélé-Kélé S.P. de Goma Tsé-Tsé	Pool	N'KOMBO-SANGA Grâce
37	Rég N° 3545 du 09/09/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 938,25 m2	Kélé-Kélé S.P. de Goma Tsé-Tsé	Pool	N'KOMBO-SANGA Judicaëlle
38	Rég N° 3608 du 19/10/16	Section B2, bloc-, Pile 6, Sup. 1065,62 m2	4, rue de la Piscine (diata)	Makélékélé	Mme NSINGUI Jacqueline
39	Rég N° 3509 du 11/08/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 600,00 m2	Kintélé (S.P. d'Ignié)	Pool	TSOWELA Claudio
40	Rég N° 3510 du 12/08/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 800,00 m2	Kintélé (S.P. d'Ignié)	Pool	TSOWELA Claudio
41	Rég N° 3497 du 05/08/16	Section-, bloc-, Pile 4, Sup. 390,00 m2	Kintélé (S.P. d'Ignié)	Pool	M. LIKIBI-LI-NGAMBANI Raphaël
42	Rég N° 3447 du 13/07/16	Section G, bloc 63, Pile 7, Sup. 347,82 m2	45, rue Condorcet	Baongo	Mme KOULANDA Julienne
43	Rég N° 3586 du 06/10/16	Section A, bloc 133, Pile 4, Sup. 541,34 m2	Qtiér Moukondzi-Ngouaka	Makélékélé	La Coopérative AGRO 4 Production
44	Rég N° 3588 du 11/10/16	Section G, bloc 146, Pile 5 (ex 347), Sup. 1518 m2	347, rue Mbama	Baongo	M. PEREIRA Guy Gérard
45	Rég N° 3580 du 03/10/16	Section AR3, bloc 43, Pile 17, Sup. 529,58 m2	Massamba A. (Sangolo)	Madibou	Mme SABOT Lucia Yvette
46	Rég N° 3353 du 13/05/16	Section AW, bloc 13, Pile 1, Sup. 425,44 m2	Qtiér Kimpouomo	Madibou	Mme DIABOUANA Colette
47	Rég N° 3304 du 1er/04/16	Section BK, bloc 120, Pile 3, Sup. 437,73 m2	22, rue Daniel Bissakananou	Madibou	Enfants: NSAKOU-NSILOU Willy H. Jorece, NSILOU Jorèce Juste Bonheur

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 7 Décembre 2016

Pour l'insertion légale
Brigitte OKOLA
Inspecteur des Impôts

LE GRAND SHOW de Noël

DES CHAÎNES OFFERTES
PENDANT 14 JOURS
POUR TOUT REABONNEMENT



REABONNEZ-VOUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ET BENEFICIEZ DE CHAÎNES OFFERTES*

36 555 (COUT D'UNE COMMUNICATION LOCALE
SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)
CANALPLUS-AFRIQUE.COM

LES BOUQUETS
CANAL+

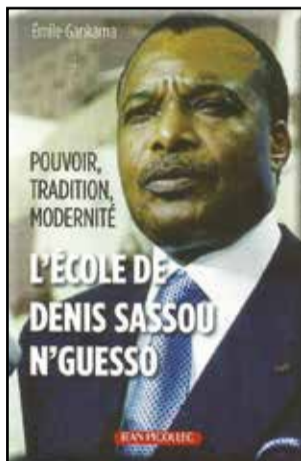
* Offre valable du 21/11/2016 au 31/12/2016 pour tout réabonnement à l'une des formules suivantes : ACCESS, ACCESS +, LES CHAINES CANAL+, EVASION, LES CHAINES CANAL+ et EVASION+. Bénéficiez pendant 14 jours de la formule EVASION+ ou TOUT CANAL+ selon la formule initiale d'abonnement. Voir tarifs et conditions de l'offre chez votre Distributeur Agréé ou sur www.canalplusafrique.com

Emile Gankama, journaliste-écrivain

Son septième livre a été présenté à Brazzaville

Ecrivain-journaliste, Emile Gankama a présenté et dédicacé son livre, intitulé: «*Pouvoir, tradition, modernité: L'école de Denis Sassou Nguesso*», le jeudi 1^{er} décembre 2016, à l'hôtel Pefaco Maya-Maya, à Brazzaville. Devant des invités venus de divers horizons. L'auteur était entouré de Fylla Mfumu, journaliste écrivain, Florent Sogni Zaou, journaliste-écrivain, Grégoire Lefouoba, universitaire, écrivain et philosophe, et notre confrère, Roger Ngombe, des Dépêches de Brazzaville, a assuré la modération.

Cet ouvrage de 130 pages, paru aux Editions Jean Picollec, avec pour préfacier Jean-Claude Gakosso (ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger) relate des faits et anecdotes qui aident le lecteur à comprendre la personnalité du chef de l'Etat congolais, Denis Sassou Nguesso. Présentant le livre, Florent Sogni Zaou a indiqué que l'œuvre d'Emile Gankama, vendue à 15.000 F. Cfa, est une mine d'or et une contribution à l'histoire du Congo. Aussi a-t-il invité les Congolais à se le procurer. Pour Fylla Mfumu, cet ouvrage est venu à point nommé. «*Comme j'aime à le dire, dans un pays sans mémoire, cet ouvrage est l'un de ses jalons qui permettront, demain, d'écrire cette histoire du Congo, qui attend d'être écrite. L'École de Denis Sassou Nguesso résume l'univers de cet homme d'Etat d'une réelle modernité, mais gorgé de références traditionnelles. Emile Gankama nous replonge dans les récentes péripéties politiques où certains se prêtent à changer à la chute du sphinx. Emile Gankama considère de la plus haute indécence le retournement de veste si courant dans le*



La couverture du livre.

monde politique congolais...», a-t-il indiqué. Et de rappeler qu'Emile Gankama a beaucoup voyagé dans le sillage de Denis Sassou Nguesso, en sa qualité de journaliste-reporter, donc, de scrutateur de la réalité. Il a vu et surtout retenu les faits qui alimentent ce livre. «Il s'exprime dans un style journalistique luxuriant et foisonnant. Ses phrases empruntent les longs corridors de ses pérégrinations professionnelles avec un sens de la formule qui fait mouche. Journaliste, Emile Gankama se veut éveilléur de consciences, rappelant des vérités simples. Son livre est, simplement, édifiant» a-t-il dit. Et d'ajouter «il



Emile Gankama.

faut mesurer un homme d'Etat à l'école qu'il laisse» «En dehors de l'aspect vernissage habituel, la production de notre auteur me paraît être une grande première pour deux raisons: la première tient de la valeur de la subjectivité née de l'intérêt de l'intuition de réfléchir sur un paradigme inédit: Denis Sassou Nguesso. La deuxième est que dans l'histoire éditoriale de notre subjectivité juridique, je veux dire de notre Etat, aucun gestionnaire en responsabilité n'a eu l'avantage comparatif d'être étudié ou exposé. Et il me semble être le premier dans la série, d'étudier un acteur qui est encore en responsabilité. C'est pour cela, je dirais que comme un auteur né certainement dans les mêmes encablures qu'on appelle Hugues Ngouelondélé, qui a fait un livre sur un parti en existence, il y a un rapprochement(...), a, pour sa part, indiqué Grégoire Lefouoba. Pour sa part, Emile Gankama, très détendu, après avoir exprimé sa gratitude à tous ceux qui ont répondu favorablement

à son invitation, a, d'abord, voulu lever l'équivoque: «*Ils peuvent tout dire sur ce livre... Ce n'est pas un débat autour de la politique, mais autour d'un ouvrage consacré à un homme public que nous connaissons tous, c'est le chef de l'Etat.*» Mais en tenant compte du rang social du personnage, n'avait-il pas peur d'écrire cet ouvrage? «*Je n'ai pas hésité, parce que j'avais des éléments à ma disposition. J'ai écrit le premier, le deuxième, le troisième par la fascination du sujet. Parce que pour le reporter, cela donne aussi le temps d'en souvenir des faits*», s'est justifié l'auteur. Rappelons qu'Emile Gakama est directeur des rédactions du quotidien Les Dépêches de Brazzaville. Il est à sa septième publication littéraire, et la troisième sur le personnage de Denis Sassou Nguesso. Son roman «*La ville aux âmes vives*» est inscrit au programme scolaire au Cameroun.

Pascal AZAD DOKO

13^e édition du festival Mantsina sur scène

Le fête bat son plein, à Brazzaville

L'Association Noé Culture organise, du 10 au 20 décembre 2016, la 13^e édition du Festival international de théâtre de Brazzaville Mantsina sur scène.

Placée sous le thème: «*L'engagement au cœur de la création*», cette édition connaît la participation des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la France, la RDC, la Suisse et, bien sûr, le Congo, pays organisateur. Créé en novembre 2003, Mantsina sur scène totalise 13 ans d'existence, 13 ans de résistance théâtrale, dans le but de promouvoir l'art théâtral dans tous ses aspects. Mais au-delà de cette tâche première, Mantsina sur scène est aussi le lieu de rencontres d'autres arts, comme la danse, la musique, le cinéma, l'art plastique. La treizième édition ne se dérobe pas, loin s'en faut, à cette règle. Ainsi, dans sa programmation, la présence d'autres arts est bien visible. Pour les spectacles locaux, en plus des compagnies professionnelles, il est important, pour Mantsina sur scène, et même plus que nécessaire, de travailler avec les jeunes compagnies qui présentent leurs œuvres à cette treizième édition. C'est la mission, la force, l'engagement et l'urgence de Mantsina sur scène: élever des générations qui viendront

arroser des pépinières, pour fabriquer, mais surtout réaliser et accomplir une bonne relève. A cet égard, Mantsina sur scène est aussi un cadre de révélation de nouveaux talents. Les spectacles locaux programmés à la treizième édition du festival Mantsina sur scène sont des créations remplies d'une forte dose d'engagement de leurs créateurs, qui sont convaincus que l'art théâtral a aussi un mot à dire dans la grandeur d'esprit d'une Nation. Bien avant la période festive, ont débuté des ateliers de «*mise en scène*» et de «*jeu d'acteur*»: l'atelier de mise en scène du 29 novembre au 5 décembre 2016, animé par le Suisse Fabrice Gorgerat et l'Atelier de jeu d'acteur, du 29 novembre au 8 décembre 2016, animé par le Congolais Leturmy Kéoua. Il y a également des lectures, à l'espace Kudia, à Bacongo,



Sylvie Diclo Pomos (Ph. d'archives)

à l'Institut français du Congo, tous les jours, depuis le 11 décembre, à partir de 16h, et aussi «*le carrefour*» qui est la rencontre autour des spectacles de la veille, tous les jours, à 10h, à l'Espace Mantsina, à Matour (Arrondissement 1 Makélékélé). Tous ces plats artistiques, agréablement aromatisés, sont à consommer sans modération, du 10 au 20 décembre 2016. Et, grâce à l'énergie et au talent de Sylvie Diclo Pomos, avec une

équipe dynamique, la résistance théâtrale se consolide...!

EAK

ANNONCE

Mme Batsimba Angélique tél: 05-349-49-48
Parcelle à vendre au N° 5 de la rue Itoumbi-Moungali vers le C.e.g Matsoua.

Ecole Supérieure de Commerce et d'Industrie du Congo (ESCIC)

Rentrée académique en janvier 2017

Cours du soir pour Salariés

Vous êtes salariés, vous souhaitez améliorer vos compétences et avoir un diplôme européen, plus de soucis, inscrivez-vous dans l'une de nos formations :

- Bachelor of Business Administration (BBA) Troisième année (Licence professionnelle et polyvalente) en français/diplôme de IFAM de Paris.
- Master en Contrôle de Gestion (MCG)/diplôme de ITES-CIA Paris.
- Master en Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement (MQHSE)/diplôme de ITES-CIA Paris
- Master Management des Organisations/Entreprises (MMO)/diplôme de ESLSCA Paris
- Master of Business Administration (MBA)/diplôme de ESLSCA Paris
- Master en Management des Ressources Humaines (MRH)/diplôme de ESLSCA

Site : Immeuble PBG, au Centre-Ville, à 100m de la Radio Pointe-Noire.

Tél.: 06 638 85 87; 04 43 148 27- escicino2013@gmail.com; www.escic-cg.com

Chorale Living Water

10^e anniversaire et sortie du maxi-single

Evoluant au sein de la Communauté Protestante Anglophone-OMS, à la faculté de théologie protestante à Mansimou (arrondissement 1, Makélékélé), et créée le 30 septembre 2006 à Brazzaville, la chorale LIVING WATER célèbre sa première décennie, ce 17 décembre 2016, de 15h30 à 18h30, dans le temple du Centre MISSIONNAIRE REHOBOTH (derrière la direction générale de la S.n.e, non loin de l'ambassade de la RDC, au Centre-ville de Brazzaville).

Venez vivre un grand moment du Gospel.

Pour aussi célébrer la naissance de l'enfant Jésus, Living Water met à votre disposition un maxi-single, intitulé: «Exodus 15», avec des titres comme:

- L'Eternel est toute ma force;
- I will exalt you;
- Ngiena Nkundi.

10^e anniversaire de la chorale Living Water, un rendez-vous à ne pas manquer.

N.B. Entrée gratuite.

Invités: Les Yoany, André Mitinou, Le Rocher des nations. Living Water: Praise the Lord!!!!

Pour plus de renseignements, contacter M. Sam N'Songa, président de Living Water. Tél.: 06 975 88 89/05 778 91 01/01 16 00 801. E-mai: livingwater-choir@hotmail.fr. Adresse facebook: Living-Water official et livingwater choir praise.



Programmation du festival Mantsina sur scène 2016

Mardi 13 décembre

10h00: Espace Carrefour

Espace Mantsina

16h00: Lecture: «Makabana mon amour» de Patern Bogasin, lu par Fortuné Bateza

Espace Kudia

18h30: «L'envers du décor» de Huguette Nganga Massanga, mise en scène de Hervé Massamba (Congo) par Zacharie Théâtre.

Espace Tabawa

20h30: «Blanche/Katrina» (Suisse), mise en scène de Fabrice Gorgerat, par la com-

pagnie Jours tranquilles

Mercredi 14 décembre

10h00: «Espace Carrefour»

Espace Mantsina

16h00: Lecture: «L'homélie du prélat» de Marcell Pelly, par Sorel Boulingui et le théâtre du Plaidoyer

Espace Kudia

18h30: «L'antilope rouge» (création, Congo) de Thalès Zokéné, par le Théâtre Savorgnan Art et Culture.

Ateliers Sahn

20h30: «Longues sont mes nuits» (création, Congo), de Leturmy Kéoua par la compagnie Wari munvuka.

Espace Les Phalènes

Vie des clubs/Etoile du Congo

André Obami Itou réconcilie les clans rivaux

En crise depuis plusieurs mois, l'Etoile du Congo est sur le point de retrouver son unité. Les clans antagonistes ont scellé la paix, dimanche 11 décembre 2016, dans un hôtel de la place. Cette décrispation a été rendue possible grâce à l'implication d'André Obami Itou, un des présidents d'honneur du club.

André Obami Itou, aujourd'hui homme politique et président du sénat, est un ancien joueur de l'Etoile du Congo, des années 60. C'est une voix très écoutée. Au podium de la réunion, il était flanqué notamment de Kader Diawara, du général à la retraite Emmanuel Ngouélondélé-Mongo, et du sénateur Alphonse Gondzia. Tous sont d'illustres hommes qui, en leur temps, ont bâti, transmis et développé jusqu'à la légende l'histoire d'Etoile du Congo (un palmarès considérable: 12 titres nationaux de champion et 5 trophées de Coupe du Congo). Etaient également présents: Hamadi Baba et Emilienne Lékoundzou, les chefs de file des clans antagonistes; Dominique Dinga et Sylvain Raphaël Eba, considérés comme des proches et conseillers d'Hamadi Baba; et puis ceux qui se sont, plus ou moins, éloignés de la direction du club, entre autres Bernard Pemba, Serge Blanchard Oba, Lin Gockard, Guy Blaise Mayolas, Emmanuel Mpio, etc.

Il y avait le feu dans la maison, et la crise a été amplifiée par la démission du président général, Hamadi Baba, avant même la fin de son mandat, qui expire normalement en janvier 2017. Quels maux rongeaient et tour-



De g. à dr. Alphonse Gondzia, Emilienne Lékoundzou, André Obami Itou, Kader Diawara et Emmanuel Ngouélondélé-Mongo.

mentaient l'Etoile du Congo? Il fallait percer l'abcès. En circonscrivant le déballage, André Obami Itou a insisté pour que cela se passe «dans la fraternité et la sportivité», après qu'il ait lancé un appel à l'unité. Kader Diawara et Emmanuel Ngouélondélé-Mongo ont abondé dans le même sens, exigeant des uns et des autres: humilité et disponibilité quasi-totale. Ils ont été compris.

Les partisans des camps antagonistes ont «vidé leurs sacs», sans se vexer. Hamadi Baba et Dominique Dinga, d'un côté, Emilienne Lékoundzou, de l'autre côté. Les uns et les autres ont affirmé n'avoir agi que pour l'intérêt du club, son progrès. Finalement, les responsables des clans rivaux qui se regardaient en chiens de faïence ont enterré la hache de guerre. Ils ont pris l'engagement d'oublier ce qui les divisait. Leurs

partisans devraient les suivre dans la voie de la réconciliation. Dans la foulée, André Obami Itou a annoncé une décision: le maintien de Hamadi Baba jusqu'à son remplacement à l'assemblée générale électorale, dont la date n'a pas été fixée. Qu'importe. C'est

le lieu où seront réglés les points non abordés dimanche dernier. Pour qu'Etoile du Congo retrouve orgueil, amour-propre et prestige.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU.

Ligue européenne des champions

P.S.G-Barcelone en huitièmes de finale

L'U.e.f.a (Union des Associations européennes de football) a procédé, lundi 12 décembre 2016, au tirage au sort des huitièmes de finale de la Ligue des champions. Les clubs français héritent du lourd tandis que le Real Madrid s'en sort, plutôt, bien. A noter le choc Bayern Munich-Arsenal.

Toutes les combinaisons:

Manchester City - AS Monaco
Real Madrid - Naples
Benfica - Borussia Dortmund
Bayern Munich - Arsenal
FC Porto - Juventus
Bayer Leverkusen - Atletico Madrid
Paris Saint Germain - F.C Barcelone
FC Seville - Leicester

CAN 2019

Les éliminatoires dès mars 2017!

La Caf (Confédération africaine de football) a décidé, contre toute attente, de modifier le calendrier des matchs qualificatifs pour la CAN 2019 qu'abritera le Cameroun. A ce titre, les premières rencontres débiteront dès le mois de mars 2017. Raison pour laquelle, le Congo doit vite commencer les préparatifs.

La décision de la Caf serait dictée par la concentration des matchs de qualification pour la Coupe du monde 2018 entre septembre et octobre prochains. Les nations qui veulent prendre part aux éliminatoires de la CAN 2019 peuvent, donc déjà, s'inscrire. A travers une correspondance signée de son secrétaire général, Hicham El Amrani, la Caf informe toutes les associations nationales affiliées que les engagements sont ouverts sur le système CMS (Système de gestion des compétitions), depuis le 1er décembre 2016.

Le délai d'engagement selon les règlements de la compétition est le 31 décembre 2016. La correspondance renseigne que la date du tirage au sort des éliminatoires de la CAN 2019 a été avancée au 12 janvier 2017, à Libreville (Gabon). Soit deux jours avant le coup d'envoi de la CAN 2017. Les procédures exactes du tirage au sort seront adoptées par la Commission d'organisation de la CAN durant sa réunion, le 12 Janvier 2017. Les procédures du tirage au sort proposées incluront une phase de groupes, avec la participation de l'équipe nationale du pays hôte (Cameroun). Dans sa lettre, la Caf a déjà rendu publiques les dates des différentes rencontres suivant le calendrier international de la FIFA.

Où en est le Congo?

La nouvelle d'anticipation des éliminatoires de la CAN 2019 doit amener les dirigeants du football congolais à vite prendre les taureaux par les cornes. C'est maintenant qu'il faut commencer par préparer cette échéance. Ce qui nécessite, d'abord, de désigner le successeur de Pierre Lechantre à la tête du staff technique des Diables-Rouges, ensuite, de renouer avec les journées FIFA où le Congo brille par son absence. La confirmation de la période de reprise du championnat d'élite Ligue 1, mi-janvier, est aussi indispensable pour permettre au staff technique de disposer d'un levier sur le plan local. Que, donc, les dormeurs de toit poils se réveillent!

G.M.

Les dates des éliminatoires de la CAN 2019

1ère journée: 20-28 mars 2017. 2ème journée: 5-13 juin 2017. 3e et 4e journées: 19-27 mars 2018. 5ème journée: 3-11 septembre 2018. 6ème journée: 8-16 Octobre 2018.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°289/2016/BZ-C

N°-----/MFPP/DGID/DEFFD/IDCHPFBZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	15611 du 21-11-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 40.000m ² soit 4ha00a00ca	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	EBOUKA BABACKAS Ingrid Ghislaine Olga
02	15045 du 05-10-16	Sect CK, bloc 13 ; Pile 19 ; Sup : 221,55m ²	QUARTIER 715 ITATOLO (RUE BISSOLO)	9-BZV	NDZOMBI née NGUIE Blanche Neige
03	15565 du 08-11-16	Sect P/10, bloc 33 ; Pile 12 ; Sup : 183,54m ²	59BIS, RUE MOUSSANA	5-BZV	MASSA Noël Djibril
04	12878 du 31-07-15	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 26.055,58m ² soit 2ha60a55ca58	VILLAGE DJIRI	POOL	EPOLA Julien
05	15095 du 19-10-16	Sect P/9, bloc 78 ; Pile 7 ; Sup : 228,66m ²	50BIS, RUE KONDA	5-BZV	MBOUSSA Urbain Blanchard
06	15094 du 19-10-16	Sect P10, bloc 159 ; Pile 02 ; Sup : 257,21m ²	8, AVENUE JACQUES OPANGAULT	5-BZV	MBOUSSA Urbain Blanchard
07	14631 du 14-07-16	Sect P/16, bloc 91 ; Pile 13 ; Sup : 179,55m ²	97, RUE SAINT PAUL	6-BZV	MBOUSSA Urbain Blanchard
08	14633 du 14-07-16	Sect P10, bloc 155 ; Pile 24 ; Sup : 357,50m ²	121, RUE ITOUMBI	5-BZV	MBOUSSA Urbain Blanchard
09	14525 du 24-06-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 409,30m ²	VILLAGE KINTELE	POOL	MBOUMA Carola Edith Laure
10	14524 du 24-06-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 400,00m ²	QUARIER NGAKOUBA	POOL	MBOUMA Carola Edith Laure
11	6194 du 13-07-12	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 160.920,53m ² soit 16ha09a20ca53	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	NYANGA née TOMA Marie Hélène
12	15086 du 19-10-16	Sect A, bloc 01 ; Pile 05 ; Sup : 915,61m ²	QUARTIER N°1	CUVETTE	OBIE ABOLI Jacob Sylvestre
13	10720 du 08-08-14	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 234,09m ²	INTSIELE	GAMBOMA	AIRTEL CONGO
14	10719 du 08-08-14	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 368,85m ²	QUARTIER ETSOUALI	PLATEAUX	AIRTEL CONGO
15	14156 du 19-04-16	Sect P13-C, bloc 96 ; Pile 2544 ; Sup : 400,00m ²	MOUKONDO CITE DES 17	4-BZV	YENGOZO Joseph
16	14615 du 12-07-16	Sect -, bloc -, Piles 9 et 10 (ex 3 et 6) ; Sup : 800,00m ²	KINTELE	POOL	NYANGA Eunice Marlène
17	15079 du 18-10-16	Sect P/14, bloc 35 ; Pile 8bis ; Sup : 190,00m ²	43BIS, RUE MOUKOUKOULO	6-BZV	EWARI NGABO Arsène Huldover
18	15518 du 25-10-16	Sect P/3, bloc 63 ; Pile 6 ; Sup : 458,92m ²	68, RUE MBETIS	3-BZV	DIAGOURAGA Mody
19	11669 du 19-12-14	Sect -, bloc -, Piles 6 et 15 ; Sup : 800,00m ²	DJIRI MANIANGA	POOL	DONDRA Henri Marie
20	11667 du 19-12-14	Sect -, bloc -, Pile 7 ; Sup : 400,00m ²	DJIRI MANIANGA	POOL	GABIELE Marguerite
21	11786 du 12-01-15	Sect -, bloc -, Pile 14 ; Sup : 400,00m ²	DJIRI MANIANGA	POOL	GREBALI Etienne
22	13831 du 31-12-15	Sect -, bloc -, Pile 1 ; Sup : 30.000,00m ²	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	NIANG'OSSA Rufin Judicaël
23	13829 du 31-12-15	Sect -, bloc -, Pile 1 ; Sup : 9.000,00m ²	QUARTIER NDIPOU	POOL	NIANG'OSSA Rufin Judicaël
24	13830 du 31-12-15	Sect -, bloc -, Piles 1, 2, 8, 9 et 10 ; Sup : 2.400,00m ²	QUARTIER NDIPOU	POOL	NIANG'OSSA Judicaël
25	13915 du 12-02-16	Sect P7suite, bloc 11 ; Pile 7 ; Sup : 385,26m ²	1394, AVENUE DES TROIS MARTYRS	4-BZV	NKELLO Anette Ghislène
26	14874 du 05-09-16	Sect CG, bloc -, Pile 16 ; Sup : 476,07m ²	CONGO CHINE	9-BZV	ONDONGO Patrick
27	15550 du 02-11-16	Sect AT, bloc 37 ; Pile 31 ; Sup : 359,48m ²	3, RUE NDILOU BONIFACE (QUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	ENGAMBE Octave Noël
28	15032 du 30-09-16	Sect P13C, bloc 110 (ex 156) ; Pile 15 ex 2810 Q ; Sup : 206,80m ²	2, RUE EKWAKO	7-BZV	MBOUMBOU GOMA Djoudjou
29	11101 du 07-10-14	Sect AT, bloc -, Pile 15 ; Sup : 536,93m ²	RUE NON DÉNOMMÉE	4-BZV	TIABA Emmanuel Roldrey Ethan
30	15624 du 24-11-16	Sect P13C, bloc 110 5 (ex156) ; Pile -16 (ex2870T) ; Sup : 182,37m ²	2BIS, RUE EKWAKO	7-BZV	BOUNGOUANZA Juste-Quantin
31	13850 du 01-02-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 2.000,00m ²	VILLAGE KINTELE	POOL	Société Civile Immobilière « BENTSI IMMO »
32	15601 du 18-11-16	Sect P11, bloc 97 ; Pile 9 ; Sup : 316,11m ²	474, RUE DONGOU	5-BZV	MONGO Pierre
33	15634 du 25-11-16	Sect P/5, bloc 97 ; Pile 2 ; Sup : 184,80m ²	60, RUE BANDZAS	3-BZV	DRAME Rabiatou
34	15648 du 29-11-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 381.987,26m ² soit 3819a87ca	TERRE MVOUA	POOL	Société SCI MILA
35	15006 du 26-09-16	Sect P4, bloc 135 ; Pile 13 ; Sup : 300,62m ²	17BIS, RUE BANDZAS	3-BZV	SITA Edwige
36	15527 du 27-10-16	Sect P/7, bloc 120 ; Pile 5 ; Sup : 327,36m ²	1356, AVENUE DJOUARI	4-BZV	BITA MADZOU Stévy Gladys
37	15524 du 26-10-16	Sect P15, bloc -, Pile - ; Sup : 1.600,00m ²	ZONE MARAICHERE	6-BZV	BANONGO Jacques
38	13594 du 19-11-15	Sect P13C, bloc -, Pile 8 ; Sup : 318,33m ²	RUE NKOUKA MPASSI (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	AKOLBOUT Dieudonné
39	15620 du 24-11-16	Sect D, bloc 126A ; Pile 4 ; Sup : 1.004,86m ²	QUARTIER OBANGUI	CUVETTE	NGOMBA Ulrich Eustriche
40	15622 du 24-11-16	Sect B, bloc 98 ; Pile 7 ; Sup : 993,00m ²	QUARTIER OBANGUI	CUVETTE	NGOMBA Ulrich Eustriche
41	15621 du 24-11-16	Sect C, bloc 16 ; Piles 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ; Sup : 3.674,52m ²	QUARTIER OKONGO (TERRE BIALA)	CUVETTE	NGOMBA Ulrich Eustriche
42	15578 du 09-11-16	Sect AT, bloc 35 ; Pile 40 ; Sup : 239,06m ²	RUE NGAMABA PASCAL	4-BZV	OLLIER GAD
43	15548 du 02-11-16	Sect -, bloc -, Pile 2 ; Sup : 300,00m ²	LIFOULA VILLAGE	POOL	MORLENDE IBOMBO Dorcas Magdala
44	15549 du 02-11-16	Sect -, bloc -, Pile 4 ; Sup : 400,00m ²	LIFOULA VILLAGE	POOL	MORLENDE IBOMBO Dorcas Magdala
45	15684 du 05-12-16	Sect AN, bloc -, Pile 2 ; Sup : 266,11m ²	13, RUE GOMA TSÉ-TSÉ	4-BZV	NDOLO KOUKEBENE Fabrice Davy

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 8 Décembre 2016

L'Inspecteur Divisionnaire,
Claudio TSOwELA

COLINA DEVIENT SAHAM ASSURANCE.

VOUS AVANCEZ,
NOUS SOMMES LÀ.

SAHAM Assurance, assureur leader présent en Afrique et au Moyen-Orient, s'engage tous les jours auprès des particuliers, professionnels et entreprises pour qu'ils avancent, réalisent leurs projets et envisagent l'avenir en toute confiance.



SAHAM
Assurance | Congo
Avancez librement

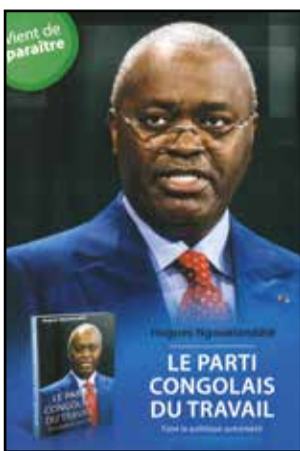
sahamassurance.com

Livre de Hugues Ngouelondélé: une critique responsable, pour un avenir politique ouvert

Dans un pays qui va mal, qui souffre socialement et qui doute; un pays où le penser et l'agir en politique marquent le pas, il est sain que ceux qui ont la capacité de cerner les vecteurs de l'enkystement des mœurs, qui puisent dans un passé poussiéreux, qui ne participent plus à des réponses attendues, invitent au débat, bousculent les codes de fonctionnement pérennes des lieux de réflexion qui, en principe, ont vocation à infléchir le cours des choses, mais qui, tristesse, ne traduisent aucun signal engageant. A partir de là, comment ne pas comprendre qu'être figé, manquer d'initiative pour faire évoluer un débat au profit de la collectivité, c'est s'installer dans des vieux schémas d'une époque où les hommes refusaient de débattre certains sujets, sous prétexte que ceux-ci sont réservés aux initiés.

Le P.c.t: faire la politique autrement. C'est le titre du livre écrit par le député Hugues Ngouelondélé, maire de Brazzaville. Ce livre défraie la chronique et tout le monde en parle, surtout les cadres et militants de ce parti. Le dernier en date, c'est Basile Obongui, directeur général du Centre congolais du commerce extérieur, qui demande qu'une sanction soit infligée à l'auteur, pour n'avoir pas respecté la discipline du parti. Pourtant, l'auteur ne s'est interrogé que sur l'avenir du parti. Dans sa démarche

pleine d'aisance, il stigmatise, en passant, des pratiques qui prêtent le flanc à la critique. Il y a lieu de s'interroger pourquoi n'est-il pas compris. Si l'on exclut le formalisme désuet des principes anathématisés qui encadrent les contributions là-bas, pour ce qu'il est, la nécessité de se remettre en question, pour enfin accéder à une façon de vivre et d'entendre les choses qui disposent des relents conservateurs, s'impose pour mieux servir le pouvoir et le pays. Positiver est dans bien des cas un réflexe intelligent.



Couverture du livre.

Dans cette entreprise, il eut été de bon aloi pour les instances supérieures du parti de faire bon accueil à ce livre, qui est une critique responsable, pour se mettre à bâtir un avenir politique ouvert, en comprendre le fond en toute sérénité et voir quel bénéfice en tirer pour tendre vers un logiciel mental qui impulse des idées en pleine adéquation avec les temps nouveaux, c'est-à-dire les préoccupations politiques actuelles. Au lieu de cela, comme dans un complexe de citadelle assiégée, un procès insidieux s'installe. L'esprit de veille

actionne à nouveau l'élan du complot. Sous prétexte de débat démocratique, des tribunes radiotélévisées semblent conduire l'office résolu de faire rendre gorge à celui qui a osé. Agir comme cela, c'est déjà accepter pour le moins que ce parti est tenu de main ferme par des dirigeants qui ne sont pas ouverts aux idées nouvelles, qui adorent qu'on reste dans le rang. C'est pathétique comme égarement en plein 21ème siècle, où le monde est devenu un village planétaire, grâce à l'Internet.

Le temps passe, il invite à des réaménagements de comportements et d'attitudes, pour que jaillisse toujours la lumière. Cela vaut pour le Parti congolais du travail comme pour d'autres partis d'ailleurs. Ainsi, Hugues Ngouelondélé a offert à son parti, une occasion en or, pour se réformer, car le bon accueil de son livre peut traduire la vitalité d'un parti ouvert, capable de s'interroger sur lui-même. Ce faisant, il montre aussi sa capacité à digérer, par la suite, un débat démocratique en son sein. Cela s'appelle du tact.

Mais très certainement, l'expression d'une responsabilité en politique. C'est le devoir que Hugues Ngouelondélé a senti la nécessité d'accomplir. Courage et bravo à lui. Son livre ne mourra pas de toute évidence des assauts injustes qu'il commence à subir de la part du camp des conservateurs, dans leur culture nostalgique qui sclérose la vie intellectuelle et politique. Tout au plus, cela prouve qu'il n'indiffère pas. Il est parfois à parier que l'auteur, connaissant lui-même sa maison, savait bien qu'il y aurait des intolérants qui monteraient au créneau, pour barrer la route à ses idées. L'avenir seul dira combien les militants auront été plutôt sensibles à ses idées et à sa démarche. Ils sauront les reprendre à leur compte, pour contribuer à la marche d'un parti appelé à s'adapter à l'ère du temps. D'ici là, le parti peut toujours reprendre la main. Tout le monde le souhaite, afin que cesse l'arrogance et la suffisance auxquelles se livrent certains cadres du P.c.t vis-à-vis de ce livre. L'oxygène et la sérénité sont à souhaiter

au grand parti. C'est une nécessité. Mais, ce livre a un objet qui incidemment va plus loin. Au-delà du P.c.t, des ouvrages vont certainement paraître pour stigmatiser des gens qui n'ont pas su se renouveler et qui indéniablement sont comptables de l'appauvrissement des idées sur l'espace politique national. D'ailleurs, où sont les partis essentiels de notre pays? Le livre de Hugues Ngouelondélé, disons-le à tous, est annonciateur d'un temps nouveau. Les dirigeants politiques doivent le comprendre, qu'il soit de la majorité, du centre ou de l'opposition. Ce débat les concerne tous. Ils n'ont pas à le fuir. Ils doivent l'instaurer dans leurs partis respectifs, car il va libérer des énergies importantes, tant que les Congolais ont à dire sur la gestion d'une classe politique respectée pour son parcours, mais aujourd'hui, peut-être qu'on peut dépasser à force d'avoir traversé des mers et des océans. Forçons notre nature pour être dignes de ce pays. C'est ce à quoi le maire de Brazzaville nous invite, à travers son ouvrage.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA
Journaliste

Organiser la société congolaise, pour y faire régner l'ordre et la discipline

Une société moderne impose un changement de comportement pour une meilleure vie en société, dans le strict respect de l'autre, de l'ordre et de la discipline. Malheureusement, que constatons-nous? Un désordre se crée au jour le jour dans certains services, sous prétexte que les retardataires ne seront plus jamais servis. C'est le cas dans les banques, les jours de la paie des fonctionnaires où l'on constate des attroupements. A l'ouverture des guichets, tout le monde se rue vers les bureaux des banques, sans discipline et sans respect de l'autre, jetant par terre les personnes fragiles.

A la veille de la paie des fonctionnaires, des files d'attente sont observées devant les guichets automatiques des banques, pour effectuer des opérations courantes (retrait d'espèces ou des relevés de compte). Ces files s'allongent jusqu'à dans les avenues. Cette façon de faire donne l'impression d'une société mal organisée et pas disciplinée. A mon avis, les banques devraient mieux organiser la paie des fonctionnaires, leurs clients, en remettant à chacun, un jeton de présence par ordre d'arrivée. Elles peuvent même organiser la paie par vague. Cela éviterait de voir les longues files qui se forment devant leurs guichets. Dans les aéroports, il est courant de constater aussi le manque d'organisation. Lorsque les passagers d'un vol ont fini leurs formalités et sont appelés à embarquer, surgit parfois le désordre dans l'avion. Les hôtesses de l'air laissent la possibilité aux passagers d'occuper les sièges selon leur volonté, alors que les sièges portent des numéros qui sont mentionnés sur les coupons de voyage. Il arrive ainsi que les

passagers se bousculent pour occuper les meilleures places, à côté des hublots, par exemple. Le fait de ne pas mentionner les numéros de sièges sur les coupons de voyage permet aux compagnies de pratiquer le surbooking à l'origine du désordre que l'on remarque à bord des avions, au moment de l'embarquement. Puisque ce sont les premiers qui ont la chance de voyager. Ceux qui ne trouvent pas de places sont renvoyés au salon d'attente, pour un prochain vol. Ce désordre créé à volonté pour faciliter la vente anarchique des billets d'avion est une stratégie commerciale de remplissage des vols. Le gouvernement, par le biais du Ministère des transports, devrait y mettre de l'ordre. Autre lieu où la société congolaise montre qu'elle n'est pas organisée et disciplinée: le transport en commun. La bousculade devant les bus occasionnent des bagarres et les personnes les plus musclées s'imposent, en se frayant un passage au détriment des femmes, des personnes âgées et des enfants. Aux heures de pointe, comme le matin, la mi-journée ou le soir, le spectacle



Autre lieu où la société congolaise montre qu'elle n'est pas organisée et disciplinée: le transport en commun.

est désolant de voir comment les Congolais se battent pour monter dans un bus. Pourquoi, depuis toujours, on n'arrive pas à mettre la discipline à ce niveau? L'apport des services d'ordre a toujours facilité l'entrée sans heurt des usagers des bus. Dans la circulation automobile, certains chauffeurs obstruent la voie par des pratiques illégales de conduite, foulant ainsi aux pieds l'observation du code de la route, par le non-respect des panneaux de signalisation. Devant le panneau «Stop» notamment, certains chauffeurs roulent allégrement, sans s'arrêter, excités par d'autres chauffeurs qui lancent des slogans pour soutenir ce mauvais comportement, exemple: «Tia mûtu», qui signifie, «mets la tête», c'est-à-dire «avance sans s'arrêter». Ce comportement, à l'origine de beaucoup d'accidents, mérite d'être combattu par la présence des agents des services d'ordre. Pour leur part, les pouvoirs

publics devraient faire l'effort de mettre les panneaux de signalisation partout où on en a besoin. Les feux de croisement doivent être installés à certains carrefours, pour protéger justement les vies humaines exposées aux accidents. Peut-on imaginer que dans une ville comme Brazzaville, certains passages à niveau ne sont pas signalés par des panneaux et protégés par des barrières au passage du train? Ces quelques exemples mentionnés donnent l'impression d'une vie désordonnée au sein de la société congolaise. Les étrangers qui viennent chez nous sont surpris par ce laisser-aller, comme s'il n'y avait pas de services habilités pour faire régner l'ordre et la discipline. Comme quoi, des mesures sécuritaires seraient hautement souhaitables pour le bien de tous.

Xavier MPOUGALOGUI

LA SEMAINE AFRICAINE
Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

**Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47**

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI, Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président:
Mgr Anatole MILANDOU Archevêque de Brazzaville
Directeur de Publication:
Joachim MBANZA
Secrétaire de rédaction:
Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Saisie & Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville: Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire: Tél.: 05.557.78.71 / 06.655.80.03 / 05.553.16.93

**E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net**

GX INTERNATIONAL

• Express National International
• Fret Aérien & Maritime
• Douane & Transit
• Logistique

Notre devise: **ALLER + LOIN**

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire: Rond point Kessal (face au café)
Tel: (+242) 055030238 / 955080073

Brazzaville: 01 Av Cardinal exelle Biyoumala (face à la Mairie)
Tel: (+242) 055030393 / 955080073

www.gxinternational.net Nos partenaires: UPS, DHL, SAP, etc.

BUROTOP IRIS

TELEFUNKEN

Le Géant Allemand des téléviseurs débarque au Congo chez Burotop Iris !



LED 32" HD: 159 000 Fcfa | LED 40" FULL HD SMART: 299 000 Fcfa | LED 55" FULL HD SMART: 599 000 Fcfa
 LED 48" FULL HD SMART: 399 000 Fcfa | LED 65" FULL HD SMART: 999 000 Fcfa

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire Tél: 04 453 53 53 - 05 605 60 5

CELEC
 COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix


Fil TH 1,5

7.000 FCFA


Fil TH 2,5

10.900 FCFA


Domaé

2.900 FCFA


Prise Kaptika

400 FCFA


Multiprise 2P+T

6.900 FCFA


Hublot Rond

4.400 FCFA

6 Avenue Foch, près de la Mandarine centre ville Brazzaville République du Congo
 Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com